



# Bulletin Officiel

N° 4848 Jeudi 07 Mai 2015

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE SOCIETES

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AGO - AGE

TUNISIE SICAV – AGO -	2
SICAV PLUS – AGO -	2
SICAV ENTREPRISE – AGO -	2
STRATEGIE ACTIONS SICAV – AGO -	3
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	3
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV – AGO -	3
SOTRAPIL – AGE -	4
SOTRAPIL – AGO -	4
AL JAZIRA – AGO -	5
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL – AGO -	5
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR - ICF – AGO -	6
ONE TECH HOLDING – AGO -	7
CARTE VIE – AGO -	8
CITY CARS – AGO -	8

### COMMUNIQUE DE PRESSE

APPEL A LA CANDIDATURE – ARTES -	9-11
ARTES	11

### INFORMATIONS POST AGO

GAT VIE	12-14
GAT ASSURANCES	15-17

### PROJET DE RESOLUTIONS AGE – AGO

SOTRAPIL – AGE -	18-19
SOTRAPIL – AGO -	20-21
CITY CARS – AGO -	22-23

### PAIEMENT DE DIVIDENDES

ATTIJARI FCP CEA	24
ATTIJARI FCP HARMONIE	24
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	25
ATTIJARI FCP SERENITE	25
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	26
ATTIJARI VALEURS SICAV	26
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	27

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	28-32
--	-------

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1

33-37

### COURBE DES TAUX

38

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

### ANNEXE I

#### OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

- AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - SOFI SICAF-

### ANNEXE II

#### OFFRE A PRIX FERME

PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- AL JAZIRA
- ATTIJARI LEASING

### ANNEXE III

#### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014

- TUNISIE SICAV
- SICAV PLUS
- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

**TUNISIE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **TUNISIE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 22 mai 2015 à 15 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

2014 - AS - 2378

**SICAV PLUS**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **SICAV PLUS** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 22 mai 2015 à 15h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats
- 6 - Renouvellement des mandats des administrateurs.

2014 - AS - 2379

**SICAV ENTREPRISE**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **SICAV ENTREPRISE** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 22 mai 2015 à 16 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

2014 - AS - 2380

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 22 mai 2015 à 16h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats
- 6 - Renouvellement des mandats des administrateurs.

2014 - AS - 2381

**MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira**  
**- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis**

Le Conseil d'Administration de **MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 22 mai à 16h** à son siège social sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2014
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 6- Renouvellement ou nomination d'administrateurs.

2014 - AS - 2382

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis**

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, le **Vendredi 22 mai 2015 à 10 heures** au siège de **L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014;
2. Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2014 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence ;
7. Démission d'un administrateur ;
8. Nomination d'administrateurs ;
9. Pouvoirs.

2014 - AS - 2383

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

2014 - AS - 2384

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis –

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 28 mai 2015 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2014,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2014,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2014,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2014,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de quatre nouveaux administrateurs.

2014 - AS - 2385

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba**  
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2015 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- 7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 8- Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2014 - AS - 2351

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**  
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **Compagnie Internationale de Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2014 - AS - 2352

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 14 ماي 2015 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون ( الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2014
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2014
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 31.12.2014
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2014
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2014
- تعيين مراقب حسابات للسنوات المالية (2015- 2016 -2017)
- تحديد منحة الحضور لسنة 2015

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.  
بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة ب 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة طيلة المدة القانونية).

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »**  
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Le conseil d'administration tenu le 21/04/2015 convoque les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2015 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2014.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Nomination des administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2014 ;
- 6- Quitus aux administrateurs ;
- 7- Fixation des jetons de présences ;
- 8- Pouvoirs.

2014 - AS - 2371

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE**

**CITY CARS**  
Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

2014 - AS - 2386

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE (APPEL A LA CANDIDATURE)**

**Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »**  
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

**1. Objet :**

La société ARTES lance un appel à candidature relatif à un siège du représentant des petits actionnaires au sein de son conseil d'administration. Ce siège est devenu vacant suite au décès de Monsieur Mohamed Riahi.

A cet effet, la société ARTES invite les détenteurs de ses actions intéressées, à participer à cet appel à candidature.

Les élections auront lieu lors de la tenue de la prochaine A.G.O qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014 et dont la date sera fixée ultérieurement.

**2. Conditions de Participation :**

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels,
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Le cumul de qualité du membre de conseil d'administration avec la qualité de salarié au sein d'ARTES n'est pas possible.

**3. Composition du dossier de candidature :**

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général d'ARTES et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et un extrait du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- Une attestation récente du nombre d'actions d'ARTES prouvant le seuil de la participation, détenue par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte, ou par MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage LES BERGES DU LAC, intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires d'ARTES,
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter ?
- Un C.V. détaillé,

- Suite -

#### **4. Date limite de dépôt de candidature :**

- Les candidatures doivent être présentées obligatoirement dans une enveloppe fermée portant la mention « A ne pas ouvrir candidature d'un membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires » au nom du Président du Conseil d'Administration d'ARTES et parvenir soit directement au bureau d'ordre de la société soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au siège de la société ARTES ;**39, Avenue Kheireddine Pacha – BP 33-- 1002 Tunis-Belvédère** , au plus tard le 26 Mai 2015 (Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre faisant foi).

- La date et le lieu de l'assemblée générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe ,

- Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration d'ARTES ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social d'ARTES pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

- Suite -

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

Nom et Prénom/ Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

Expérience spécifique au poste d'administrateur :

**Signature**

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N° CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires au sein du Conseil d'Administration de la société ARTES.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

**Signature**

\_\_\_\_\_

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

\_\_\_\_\_

2014 - AS - 2387

**AVIS DES SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »**  
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La société ARTES SA informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le mardi 05 Mai 2015, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014.

Il ressort de ces états financiers qu'au terme de l'exercice 2014, les résultats nets individuels, ont atteint 21 555 738 DT, soit une augmentation par rapport à l'exercice 2013 de 4,24%. Par ailleurs, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende brut de 0,450 DT par action, soit une évolution de 8,43% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue au cours du mois de Juin 2015.

\_\_\_\_\_

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

\_\_\_\_\_

2014 - AS - 2388

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**GAT VIE**

Siège social : 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2015, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2014, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de GAT VIE et décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2014 :

Bénéfice net de l'exercice 2014	1.105.507,582
Résultats reportés déficitaire	-1.907.355,204
Solde déficitaire du compte résultats reportés après affectation	-801.847,622

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2014 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2014 la somme totale de 12.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide aussi d'allouer les mêmes montants de jetons de présence au titre de l'exercice 2015 et dans les mêmes conditions.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

- Suite -

**2. Le bilan après affectation du résultat :**

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2014	2013
Actifs incorporels	249 568	249 568	0	1 152
Actifs corporels d'exploitation	224 022	163 750	60 272	71 721
Placements	59 526 303	783 770	58 742 533	20 339 532
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	6 371 902	8 064	6 363 838	2 725 048
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 552 187		1 552 187	90 154
Créances	3 492 490	341 418	3 151 072	2 563 275
Autres éléments d'actif	4 189 900	42 083	4 147 817	996 153
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>75 606 372</b>	<b>1 588 653</b>	<b>74 017 719</b>	<b>26 787 035</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014	2013
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	332 781	332 781
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Résultat reporté	-801 847	-1 907 355
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>6 974 248</b>	<b>5 868 740</b>
<b>Passif</b>		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	104 876	106 102
Crédit Fournisseurs d'immobilisation	2 688	4 485
Provisions techniques brutes	56 850 965	16 896 618
Provision des contrats en Unité de compte	6 468 756	2 973 141
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 454 570	
Autres dettes	1 726 284	682 330
Autres passifs	435 332	255 619
<b>Total passif</b>	<b>67 043 471</b>	<b>20 918 295</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>74 017 719</b>	<b>26 787 035</b>

- Suite -

**3 - L'état d'évolution des capitaux propres :**

	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indispon ible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponib le	Réserve de garantie	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Fond sociale	Modification s comptables	Total
Soldes au 31/12/ 2014 avant affectation	7 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-1 907 355	1 105 508	52 000	443 314	6 974 248
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/04/2015										1 105 508	-1 105 508			0
Soldes au 31/12/ 2014 Après affectation	7 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-801 847	0	52 000	443 314	6 974 248

## AVIS DES SOCIETES

### INFORMATIONS POST AGO

#### GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2015, la société GAT publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

#### 1. Les résolutions adoptées :

##### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2014, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2014, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2014 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

##### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

##### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES et décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2014 :

Bénéfice net de l'exercice 2014	7.417.127,279
Résultats reportés déficitaire	-13.852.142,347
Solde déficitaire du compte résultats reportés après affectation	-6.435.015,068

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

##### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2014.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

##### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2014 la somme totale de 48.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit & des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2014 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide aussi d'allouer les mêmes montants de jetons de présence au titre de l'exercice 2015 et dans les mêmes conditions.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

- Suite -

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES, prend fin au terme de l'exercice 2014 et désigne les Administrateurs suivants pour les exercices 2015, 2016 et 2017 :

Mohamed DKHILI, Marwan MABROUK, Aziz MABEREK, Tahar LADJIMI, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH), MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II, GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

**2- Le bilan après affectation du résultat :**

Bilan au 31/12/2014 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2015

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2014	2013
Actifs incorporels	6 254 203	4 650 514	1 603 689	1 507 879
Actifs corporels d'exploitation	13 669 888	8 280 408	5 389 480	5 447 163
Placements	221 987 059	16 448 659	205 538 400	231 442 472
Part des réassureurs dans les provisions techniques	49 201 066		49 201 066	49 751 928
Créances	84 053 312	20 364 712	63 688 600	84 621 754
Autres éléments d'actif	22 851 423	365 620	22 485 803	15 327 912
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>398 016 951</b>	<b>50 109 913</b>	<b>347 907 038</b>	<b>388 099 108</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2014	2013
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves Légales	727 904	727 904
Réserves Facultatives	1 371 533	1 371 533
Réserves de Garantie	37 685	37 685
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955	5 088 955
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345	345
Primes d'émission	12 800 000	12 800 000
Fonds Social	147 622	160 981
Résultat reporté	-6 435 015	-13 852 142
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>58 739 029</b>	<b>51 335 261</b>
<b>Passif</b>		
<b>Autres Passif financiers</b>	3 225	6 421
Provisions pour risques et charges	1 778 422	2 098 377
Provisions techniques brutes	220 345 598	252 254 981
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	46 646 707	46 067 637
Autres dettes	15 395 857	31 531 522
Autres passifs	4 998 200	4 804 909
<b>Total passif</b>	<b>289 168 009</b>	<b>336 763 847</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>347 907 038</b>	<b>388 099 108</b>

- Suite -

**3 - L'état d'évolution des capitaux propres :**

Etat d'Evolution des Capitaux Propres (en DT) au 31/12/2014

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré d'impôt	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Réserve de garantie	Réserve pour Fond sociale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Soldes au 31/12/ 2014 Avant affectation	45 000 000	727 904	12 800 000	1 371 533	5 083 300	-	-	-	-	37 685	147 622	- 10 665 500	7 417 127	- 3 186 642	58 739 029
Affectation des résultats suivant projet de décision de l'AGO du 30/04/2015												7 417 127	- 7 417 127		-
Dividendes distribués													-		-
Soldes au 31/12/ 2014 Après affectation	45 000 000	727 904	12 800 000	1 375 333	5 083 300	-	-	-	-	37 685	147 622	- 3 251 373	-	- 3 183 642	58 739 029

AVIS DES SOCIETES

مشروع لوائح الجمعية العامة الخارقة للعادة

**شركة النقل بواسطة الأنابيب**

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1003 - تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 28 ماي 2015.

اللائحة الأولى :

إنّ الجمعية العامة الخارقة للعادة لشركة النقل بواسطة الأنابيب بعد الإستماع إلى تقرير مجلس الإدارة ، و بعد

النقاش، تقرر الترفيع في رأس مال الشركة من **18.738.720 دينار** إلى **19 324 305 دينار** وذلك بإدماج:

• مبلغ **572 573,295 دينار** يؤخذ من عنوان " حساب خاص بالإستثمار " بعد توزيع أرباح سنة 2014،

• مبلغ **13 011,705 دينار** يؤخذ من عنوان " النتائج المؤجلة بعنوان سنة 2014".

و يتمثل هذا الترفيع في رأس المال في إصدار **117 117** سهما جديدا يقع إسنادها للمساهمين القدامى وحاملي

حقوق الإسناد على أساس سهم (01) جديد لكل إثنين وثلاثون (32) سهما قديما.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة .....

اللائحة الثانية :

تتمتع الأسهم الجديدة المصدرة بحق الانتفاع انطلاقا من غرة جانفي 2015 .

يقع اقتطاع قسيمة الإسناد انطلاقا من .... 2015 .

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة .....

اللائحة الثالثة :

ينقح الفصل السادس من العقد التأسيسي كالاتي : حدد رأس المال الإجتماعي للشركة بـ **19 324 305**

دينار مقسمة إلى **3 864 861** سهما بقيمة اسمية قدرها خمسة (5) دنانير للسهم الواحد، محررة كليًا.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة .....

- Suite -

**اللائحة الرابعة :**

تفوض الجمعية العامة الخارفة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كلّ الصلاحيات للقيام بالإجراءات العمليّة والقانونيّة المتعلّقة بالترفيح في رأس المال والتأكد من إتمام عمليّة الترفيح وتنقيح العقد التأسيسي على أساس ذلك.

صادقت الجمعية العامة الخارفة للعادة على هذه اللائحة .....

**اللائحة الخامسة :**

تمنح الجمعية العامة الخارفة للعادة كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بالإجراءات المتعلّقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجمعية العامة الخارفة للعادة على هذه اللائحة .....

## AVIS DES SOCIETES

مشروع لوائح الجمعية العامة العادية**شركة النقل بواسطة الأنايب**

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1003 - تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 28 ماي 2015.

اللائحة الأولى:

إن الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقاريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2014 ، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختمة في 31 ديسمبر 2014.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

اللائحة الثانية:

إن الجمعية العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2014.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

اللائحة الثالثة:

تقرر الجمعية العامة العادية تخصيص المربح الصافية للسنة المالية 2014 والنتائج المؤجلة كالتالي :

دينار	3 192 749,095	النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2014
دينار	8 335 881,236	نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)
دينار	11 528 630,331	المجموع القابل للتوزيع
دينار	104 104,000	احتياطات قانونية
دينار	572 573,295	حساب خاص بالاستثمار
دينار	1 873 872,000	توزيع حصص الأسهم
دينار	400 000,000	المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي
دينار	8 578 081,036	نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)

وتحدد بذلك مبلغ 500 مليون كحصّة مرابيح يتم توزيعها من النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2014 بداية من 2015 .....

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

- Suite -

**اللائحة الرابعة :**

تحدّد الجمعية العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2014 بمبلغ ألفين وخمسمائة دينار خام ( 2.500 دينار ) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو .  
صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

**اللائحة الخامسة :**

تحدّد الجمعية العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2014 بمبلغ ألفي دينار خام ( 2.000 دينار ) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو .  
صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

**اللائحة السادسة :**

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من العقد التأسيسي ترخّص الجمعية العامة العادية لمجلس الإدارة ولمدّة سنة واحدة في إصدار، باسم الشركة ، قرض رقاعي إجمالي أو على عدّة أقساط وذلك في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 دينار) وتحديد كميّة إصداره وخصائصه .  
صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

**اللائحة السابعة :**

تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين:

السيد رضا حطاب كمتصرّف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد علي الفريخة للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2016،  
السيدة هاجر حسني كمتصرّفة ممثلة للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد محمد العيدودي للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2015،

السيدة راقية الحزامي كمتصرّفة ممثلة للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد عفيف المبروكي للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2015،

السيد سمير ولهة كمتصرّف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد عبد العزيز بربريّة لمدّة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستتولى المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2017.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

**اللائحة الثامنة :**

تمنح الجمعية العامة العادية كلّ الصلاحيّات للممثل القانوني للشركة للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون .  
صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****CITY CARS**

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2015.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport de gestion du Groupe relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un total bilan de soixante-huit millions cinq cent cinq mille dix-neuf Dinars Tunisiens et cinq cent quatre-vingt-treize millimes (68.505.019,593 DT) et faisant ressortir un résultat net de treize millions quatre mille cent quatorze Dinars Tunisiens et neuf cent trente-neuf millimes. (13.004.114,939 DT).

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférents aux états financiers du Groupe, approuve les états financiers du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldant par un total bilan de 71.454.863,640 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de 13.780.030,303 Dinars Tunisiens.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et s'élevant à 13.004.114,939 DT de la manière suivante :

<i>Résultat net de l'exercice 2014 :</i>	<i>13.004.114,939 DT ;</i>
<i>Résultats reportés : (Loi 2014-59)</i>	
<i>Résultats reportés au 31/12/2013</i>	<i>1.377.833,943 DT</i>
<i>Relatifs à l'exercice 2012</i>	
<i>Résultats reportés au 31/12/2014</i>	<i>2. 238.352,668 DT</i>
<i>Relatifs à l'exercice 2013</i>	
<i>Réserves légales (plafonnées à 10%) :</i>	<i>- 70.314,707 DT ;</i>
<i>Bénéfice distribuable :</i>	<i>16.549.986,843 DT ;</i>
<i>Dividendes non soumis à la R.S</i>	<i>3.604.500.000 DT ; soit 0,267 DT par action</i>
<i>Dividendes soumis à la R.S</i>	<i>7.195.500,000 DT ; soit 0,533 DT Brut par action.</i>
<i>Total dividendes de l'exercice :</i>	<i>10.800.000,000 DT ;</i>
<i>Solde à affecter aux résultats reportés :</i>	<i>5.749.986,843 DT.</i>

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de (0,800 DT) brut par action. Le paiement aura lieu à partir du ..... 2015.

- Suite -

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2014.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de Cinq mille Dinars Tunisiens (5000DT) net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Mehdi Mahjoub, comme administrateur de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la société SORIK a déclaré, en date du 25 Décembre 2014 (Bulletin BVMT du 29/12/2014), avoir franchi (directement et indirectement) le seuil de cinq pourcent (5 %) de participation dans le capital de la Société.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP CEA**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION**, société de gestion d'**ATTIJARI FCP CEA** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**0,350 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

2014 - AS - 2394

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP HARMONIE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION**, société de gestion d'**ATTIJARI FCP HARMONIE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**0,232 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK

2014 - AS - 2395

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION**, société de gestion d'**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**0,093 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK

---

2014 - AS - 2396

---

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP SERENITE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION**, société de gestion d'**ATTIJARI FCP SERENITE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**0,318 dinar par part**

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK

---

2014 - AS - 2397

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'investissement à capital variable

**Siège Social** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2015, **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**4,276 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **11 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

---

2014 - AS - 2398

---

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI VALEURS SICAV**

Société d'investissement à capital variable

**Siège Social** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2015, **ATTIJARI VALEURS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**2,421 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **11 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

---

2014 - AS - 2399

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**

Société d'investissement à capital variable

**Siège Social** : Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie

1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 avril 2015, **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2014 un dividende de :

**22,766 dinars par action**

Ce dividende est payable à partir du **11 mai 2015** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- a. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- b. Nombre : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :  
Catégorie A et Catégorie B
- c. Forme d'Obligation : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c  
souscripteur ;  
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c  
souscripteur ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis  
pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr  
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.  
Cet amortissement commence à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et  
la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

- Suite -

**Dénomination de l'emprunt :** « UIB Subordonné 2015 ».

**Montant :** 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :**

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2<sup>ème</sup> étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :** L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005<sup>(\*)</sup>.

(\*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **15-0904** en date du **30 avril 2015**, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du **02 septembre 2014** sous le N° **14-005** et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2<sup>ème</sup> étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)) et de l'Union Internationale de Banques ([www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn)).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt** :

**Durée totale** Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)** : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

**Notation de la société:** En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

**Marché des titres :** Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 07 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,956%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,978%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,988%	999,753
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		4,999%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,021%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,069%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,085%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,104%	1 001,006
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,107%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,129%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,379%	927,673
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,465%	996,452
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,755%	1 019,576
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,373
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,088
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	807,192
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,485
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,850
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,991
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,602
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,556
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,799
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,527

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,867	154,882		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,687	13,689		
3	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,687	100,693		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
4	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,410	1,411		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
5	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,873	37,876		
6	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,453	51,457		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
7	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	166,892	166,384		
8	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	592,378	590,992		
9	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	120,363	120,998		
10	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,281	130,472		
11	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	124,634	125,019		
12	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,896	115,199		
13	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,739	102,892		
14	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	136,083	136,044		
15	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	93,909	93,789		
16	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	102,939	102,763		
17	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,273	112,898		
18	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,897	113,521		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 473,116	1 477,658		
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 424,594	2 454,077		
21	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	113,010	114,045		
22	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	105,881	107,152		
23	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	133,670	134,473		
24	FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,799	134,915		
26	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,448	16,561		
27	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 269,623	5 265,559		
28	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 130,257	5 128,383		
29	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,410	2,415		
30	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,093	2,099		
31	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,116	1,124		
32	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,003	1,008		
33	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,004	1,008		
34	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,005	1,016		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
35	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	110,064	110,076
36	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,269	105,280
37	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,212	103,223
38	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	104,145	104,155
39	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,501	105,514
40	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,247	108,258
41	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,890	105,902
42	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,297	104,307
43	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,252	104,262
44	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,399	106,409
45	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,335	103,344
46	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,574	105,586
47	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,808	104,819
48	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,052	108,062
49	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,864	102,875
50	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,550	104,559
51	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,172	100,183
52	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,116	106,127
53	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,251	104,262
54	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,096	105,106
55	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,173	106,183
56	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,166	104,178
57	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,844	100,855
58	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,181	106,191
59	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,690	103,701

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,300	10,301
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,234	104,246
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,523	105,535
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,550	100,559
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,855	102,939
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,579	65,409
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	150,342	150,557
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 527,207	1 531,776
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,453	115,438
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	114,158	114,156
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	88,697	89,233
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,703	17,718
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	279,035	278,984
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,903	31,875
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 418,358	2 417,614
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,430	76,418
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,441	57,454
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,128	97,928
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	105,509	105,112
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	93,117	92,505
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,198	11,193
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,393	12,385
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	16,018	16,002
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,122	15,104
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,630	13,617
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,813	11,794
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,765	10,743
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,815	10,815
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	133,411	134,186
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	128,477	129,066
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,597	10,545
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	105,439	105,239
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,972	20,917
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	76,641	76,583
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	79,311	79,143
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,141	98,081
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	87,591	87,577
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	98,148	98,098
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,394	106,412
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,899	8,833
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,801	6,779
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	101,334	100,431
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	106,388	105,302
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	101,611	100,858
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,758	145,650
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,039	10,193
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,039	121,191
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,936	120,100
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	107,005	107,849
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,770	106,315
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,746	188,173
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,057	172,461
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,265	150,554
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 100,103	13 158,555
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,095	19,336
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,170	140,520
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,562	106,063
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,594	119,993
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 623,015	8 673,070
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,089	9,113
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	100,354	99,728
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,137	103,254
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,153	9,181
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,792	99,566

\* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

## AVIS DU CMF

### Offre Publique de Retrait -OPR-

#### **Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-**

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

#### **I - INFORMATIONS GENERALES :**

##### **1. Présentation de la société :**

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

##### **2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateurs</b>	<b>993 816</b>	<b>99,38%</b>	<b>993 816</b>	<b>99,38%</b>
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
<b>Autres actionnaires</b>	<b>6 184</b>	<b>0,62%</b>	<b>6 184</b>	<b>0,62%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100,00%</b>

##### **3. Composition actuelle du conseil d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

\* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

\*\* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

\*\*\* Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

#### 4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

#### 5. Renseignements financiers :

##### a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

##### Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

### *BILAN*

*Exercice clos au 31/12/2013*

*(exprimé en dinars tunisiens)*

#### *ACTIFS*

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 498 034</u>	<u>7 215 618</u>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 399</u>	<u>1 060 024</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2013*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

***CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS***

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-36 578</b>	<b>-28 462</b>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>8 250 433</u></b>	<b><u>8 275 642</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos au 31/12/2013**  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><u>60 716</u></b>	<b><u>39 302</u></b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><u>86 368</u></b>	<b><u>75 843</u></b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><u>-25 652</u></b>	<b><u>-36 541</u></b>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><u>-36 078</u></b>	<b><u>-28 112</u></b>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>
<b><i>Résultats après modifications comptables</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>

(\*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Exercice clos au 31/12/2013**  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net:</i>		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
- Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
		<u>0</u>	<u>50 000</u>
<i>Incidences des variations des taux de change</i>			
<i>Variation de trésorerie</i>		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<u>599</u>	<u>33 199</u>

### I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

### II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

#### 1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

#### 2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

### IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

## V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

### ACTIFS

#### 1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
<b>Total brut</b>	<b>13 818</b>	<b>3 818</b>	<b>10 000</b>	<b>262%</b>
<b>Amortissement</b>				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 273</b>	<b>1 641</b>	<b>2 632</b>	<b>160%</b>
<b>Total net</b>	<b>9 545</b>	<b>2 177</b>	<b>7 368</b>	<b>338%</b>

#### 2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
<b>Total</b>	<b>6 488 489</b>	<b>7 213 441</b>	<b>-724 952</b>	<b>-10%</b>

#### 3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

<b>Total</b>	<b>1 751 690</b>	<b>1 005 930</b>	<b>745 760</b>	<b>74%</b>
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

#### 4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>20 895</b>	<b>-20 895</b>	<b>-100%</b>

#### 5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
<b>Total</b>	<b>709</b>	<b>33 199</b>	<b>-32 490</b>	<b>-98%</b>

### **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

#### 6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
<b>Total</b>	<b>8 127 966</b>	<b>8 164 544</b>	<b>-36 578</b>	<b>0%</b>

## 7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
<b>Total</b>	<b>71 995</b>	<b>61 096</b>	<b>10 899</b>	<b>18%</b>

## 8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
<b>Total</b>	<b>50 110</b>	<b>50 000</b>	<b>110</b>	<b>0%</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

## 9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
<b>Total</b>	<b>3 000</b>	<b>4 626</b>	<b>-1 626</b>	<b>-35%</b>

## 10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
<b>Total</b>	<b>57 716</b>	<b>34 676</b>	<b>23 041</b>	<b>66%</b>

(\*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

#### **11. Charges de gestion et de placement**

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
<b>Total</b>	<b>2 997</b>	<b>618</b>	<b>2 380</b>	<b>385%</b>

#### **12. Charges de personnel**

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
<b>Total</b>	<b>60 440</b>	<b>59 929</b>	<b>510</b>	<b>1%</b>

#### **13. Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
<b>Total</b>	<b>2 982</b>	<b>397</b>	<b>2 585</b>	<b>651%</b>

#### **14. Autres charges d'exploitation**

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en%</b>
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
<b>Total</b>	<b>19 949</b>	<b>14 899</b>	<b>5 050</b>	<b>34%</b>

#### 15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
<b>Total</b>	<b>720</b>	<b>1 050</b>	<b>-330</b>	<b>-31%</b>

#### 16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>9 479</b>	<b>-9 479</b>	<b>-100%</b>

#### 17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
<b>Total</b>	<b>9 706</b>	<b>0</b>	<b>9 706</b>	<b>-</b>

#### 18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

**Messieurs les Actionnaires,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Justification de l'opinion avec réserve**

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

### **Opinion**

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe post opinion**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

### **Vérifications spécifiques**

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

*P/GS Audit&Advisory*  
**Sami MENJOUR**

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Messieurs les Actionnaires,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

### **B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>PDG</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2013</b>
Avantages à court terme	62 192	-4 600
<b>TOTAL</b>	<b>62 192</b>	<b>-4 600</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014  
*P/GS Audit&Advisory*  
**Sami MENJOUR**

**BILAN CONSOLIDE**

*Exercice clos au 31/12/2013*

*(exprimé en dinars tunisiens)*

**ACTIFS**

	Note	31/12/2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>6 219 648</u></b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b><u>6 219 648</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<b>Total des actifs courants</b>		<b><u>1 752 782</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>7 972 430</u></b>

**BILAN CONSOLIDE**  
*Exercice clos au 31/12/2013*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><b>7 972 430</b></u>

**ETAT DE RESULTAT***Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>				
Revenus	9	3 000	4 626	
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *	
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><u>60 716</u></b>	<b><u>39 302</u></b>	
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>				
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618	
Charges de personnel	12	60 440	59 929	
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397	
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899	
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><u>86 368</u></b>	<b><u>75 843</u></b>	
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><u>-25 652</u></b>	<b><u>-36 541</u></b>	
<b><i>Charges financières</i></b>				
Charges financières	15	-720	-1 050	
<b><i>Autres gains ordinaires</i></b>				
Autres gains ordinaires	16	0	9 479	
<b><i>Autres pertes ordinaires</i></b>				
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0	
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><u>-36 078</u></b>	<b><u>-28 112</u></b>	
Impôt sur les bénéfices		18	-500	-350
<b><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>	
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>	
<b><i>Résultats après modifications comptables</i></b>		<b><u>-36 578</u></b>	<b><u>-28 462</u></b>	

(\*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net:</b>		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-795 362</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>762 962</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement provenant des emprunts		0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>0</b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>		
Variation de trésorerie		-32 600
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>33 199</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>599</b>

**I. PRESENTATION DU GROUPE :****1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

**2. Périmètre de consolidation :**

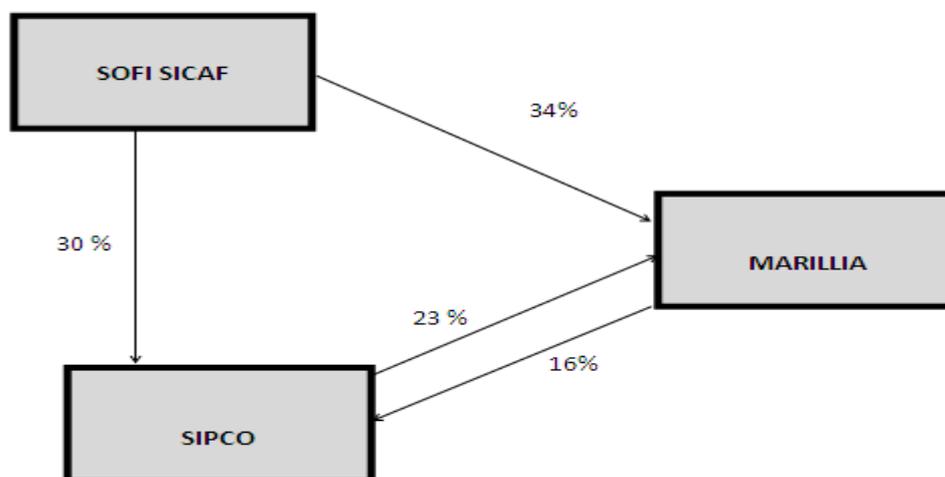
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

## 2-1 Liste des sociétés consolidées:

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Nom de la société</b>	<b>Activité</b>	<b>% d'Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>
<b>Société consolidante</b>	<b>SOFI SICAF</b>	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
<b>Sociétés Mis en équivalence</b>				
	<b>SIPCO</b>	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	<b>MARILLIA</b>	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

## 2-2 Organigramme



## II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

### 1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

### 2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES:**

#### **3. Méthode de consolidation :**

**Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».**

##### **I. Filiales : NCT 35**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

##### **II. Entreprises associées : NCT 36**

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

##### **III. Co-entreprises : NCT 37**

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

**L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.**

##### **IV. Autres Participations**

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

#### 4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

#### 5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

#### VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

##### 1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8.491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
<b>Total brut</b>	<b>12 541</b>

## **Amortissement**

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
<b>Total des amortissements</b>	<b>4 050</b>
<b>Total net</b>	<b>8 491</b>

## **2) Les immobilisations financières:**

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
<b>Total</b>	<b>6 211 157</b>

## **(\*) 2-1) Titres mis en équivalence**

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

<b>Société</b>	<b>Titres mis en équivalence 31/12/2013</b>	<b>Quote-part dans les réserves</b>	<b>Quote-part dans les résultats reportés</b>	<b>Quote-part dans les résultats</b>
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
<b>Total</b>	<b>6 207 657</b>	<b>-43 280</b>	<b>253 962</b>	<b>66 650</b>

## **3) Autres actifs courants:**

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
<b>Total</b>	<b>1 752 073</b>

## **4) Placements et autres actifs financiers**

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

### 5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
<b>Total</b>	<b>709</b>

## **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

### 6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
<b>Total</b>	<b>7 849 897</b>

### 7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
<b>Total</b>	<b>72 061</b>

### 8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
<b>Total</b>	<b>50 110</b>

---

**ETAT DE RESULTAT**

---

**9) Revenus**

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
<b>Total</b>	<b>3 000</b>

**10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :**

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
<b>Total</b>	<b>57 716</b>

**11) Charges de gestion et de placement**

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Frais sur titres	2 997
<b>Total</b>	<b>2 997</b>

### **12) Charges de personnel**

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
<b>Total</b>	<b>60 440</b>

### **13) Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
<b>Total</b>	<b>2 759</b>

### **14) Autres charges d'exploitation**

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
<b>Total</b>	<b>19 949</b>

### **15) Charges financières**

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
<b>Total</b>	<b>720</b>

### **16) Autres gains ordinaires :**

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Intérêts comptes courants	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

### **17) Autres pertes ordinaires**

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
<b>Total</b>	<b>10 983</b>

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

#### **Messieurs les Actionnaires,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

#### *Justification de l'opinion avec réserve*

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

#### *Opinion*

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### *Paragraphe d'observation*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

**Tunis, le 25 novembre 2014**

***P/GS Audit & Advisory***  
***Sami MENJOUR***

**La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».**

## **II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

### **1. Présentation des initiateurs :**

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

### **2. Motifs et intentions des initiateurs :**

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

### **3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

### **4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**6 184** actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

### **5. Prix de l'offre :**

**10 dinars** l'action de nominal 10 dinars.

### **6. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

### **7. Engagement des initiateurs de l'offre :**

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

### **8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

### **9. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

### **10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

### **11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

### **12. Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.**

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

**Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.**

#### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1<sup>er</sup> avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

#### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1<sup>er</sup> avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1<sup>er</sup> janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

#### **Droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1<sup>er</sup> avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

#### **Actions offertes au public**

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
  - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels<sup>1</sup> désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.**

**Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.**

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation ( dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.**

**Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.**

**Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :**

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.**

---

<sup>1</sup> Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

## Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

### Présentation de la société

<b>Dénomination sociale</b>	Universal Automobile Distributors Holding SA
<b>Siège social</b>	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
<b>Téléphone</b>	+ 216 71 354 366
<b>Fax</b>	+ 216 71 343 401
<b>Site web</b>	<a href="http://www.uadh.tn">www.uadh.tn</a>
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:contact@loukil.com.tn">contact@loukil.com.tn</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Date de constitution</b>	04/07/2013
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;</li><li>▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;</li><li>▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;</li><li>▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.</li></ul>
<b>Registre du Commerce</b>	B 01132242013.
<b>Exercice social</b>	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Capital social</b>	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
<b>Matricule fiscal</b>	1306183C
<b>Régime fiscal</b>	Droit commun
<b>Lieu de consultation des documents</b>	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing</b>	M. Bassem LOUKIL Directeur Général <b>Adresse</b> : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 <b>Téléphone</b> : + 216 71 354 366 <b>Fax</b> : + 216 71 343 401

### **1- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

### **2- Date de jouissance des actions**

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2014**.

### **3- Modalités de paiement du prix**

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

### **4- Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

#### **Offre à Prix Ferme**

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

**Catégorie A** : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

**Catégorie B** : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

**Catégorie C** : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

**Catégorie D** : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

**Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.**

#### **Identification des demandeurs**

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Modes de satisfaction des demandes d'acquisition**

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

**Catégorie A** : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Catégorie B, C et D** : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

**Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.**

### **Placement Global**

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels<sup>2</sup> désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

**Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.**

**Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :**

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.**

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

**Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.**

<sup>2</sup> Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

**Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.**

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

## **6. Transmission des demandes et centralisation**

### **Offre à Prix Ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

### **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

### **Placement Privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

## **7. Ouverture des plis et dépouillement**

### **Offre à Prix Ferme**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **Placement Privé**

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

## **9. Déclaration des résultats**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

## **10. Règlement des espèces et livraison des titres**

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des  $\frac{3}{4}$  des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

## **11. Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

## **12. Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

### **13. Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

### **14. Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.**

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba**  
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Borhane Hasnaoui.

# BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
<b>Actifs</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	3-1	30 110,710	27 520,710
Moins : amortissements		-26 388,838	-25 249,710
Net		3 721,872	2 271,000
Immobilisations corporelles	3-2	23 835 670,662	23 718 211,285
Moins : amortissements		-18 489 194,958	-17 307 674,550
Net		5 346 475,704	6 410 536,735
Immobilisations financières	4	2 068 908,624	2 026 098,600
provisions		-662 500,000	-662 500,000
Net		1 406 408,624	1 363 598,600
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b><u>6 756 606,200</u></b>	<b><u>7 776 406,335</u></b>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b><u>6 756 606,200</u></b>	<b><u>7 776 406,335</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	5	637 072,144	564 826,979
Clients et comptes rattachés	6	50 645,562	75 791,076
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		50 645,562	75 791,076
Autres actifs courants	7	62 981,309	28 817,936
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		62 981,309	28 817,936
Placements et autres actifs financiers	8	9 609 930,727	4 985 289,890
Moins :provisions		-146 111,552	-154 382,142
Net		9 463 819,175	4 830 907,748
Liquidités et équivalents de liquidités	9	648 050,888	4 856 713,732
<b>Total des actifs courants</b>		<b><u>10 862 569,078</u></b>	<b><u>10 357 057,471</u></b>
<b>Total des actifs</b>		<b><u>17 619 175,278</u></b>	<b><u>18 133 463,806</u></b>

# BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2014	2013
<b>Capitaux propres et Passifs</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13-1	3 478 500,364	3 594 389,468
		14 374	14 490
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		542,348	431,452
<b>Résultat de l'exercice</b>	13-2	<b>967 656,887</b>	<b>934 110,896</b>
		<b>15 342</b>	<b>15 424</b>
<b>Total des Capitaux propres avant affectation</b>		<b>199,235</b>	<b>542,348</b>
<b>Passifs</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts	14	0,000	175 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>		0,000	175 000,000
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	843 165,908	842 741,519
Autres passifs courants	16	1 258 810,135	1 341 179,939
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	175 000,000	350 000,000
<b>Total des passifs courants</b>		2 276 976,043	2 533 921,458
<b>Total des passifs</b>		<b>2 276 976,043</b>	<b>2 708 921,458</b>
		17 619	18 133
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>175,278</b>	<b>463,806</b>

## Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre			
	Note	2014	2013	Variation
<b>Produits d'exploitation</b>	18			
Revenus des locations		357 522,915	397 890,113	- 40 367,198
Revenus des services & commerce		13 022 843,062	13 078 517,043	-55 673,981
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b><u>13 380 365,977</u></b>	<b><u>13 476 407,156</u></b>	<b><u>-96 041,179</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats & approvisionnements consommés	19	8 799 959,944	8 691 822,465	108 137,479
Charges de personnel		1 719 838,566	1 662 898,465	56 939,912
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 427 879,265	1 406 098,806	21 780,459
Autres charges d'exploitation	20	1 037 239,434	771 881,794	265 357,640
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b><u>-12 984 917,209</u></b>	<b><u>-12 532 701,719</u></b>	<b><u>452 215,490</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>395 448,768</u></b>	<b><u>943 705,437</u></b>	<b><u>-548 256,669</u></b>
Charges financières nettes	21	-31 704,841	-53 758,548	22 053,707
Produits des placements	22	202 509,033	365 518,830	-163 009,797
Autres gains ordinaires	23	729 101,249	46 178,875	682 922,374
Autres pertes ordinaires	24	-16 516,822	-8 876,798	-7 640,024
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b><u>1 278 837,387</u></b>	<b><u>1 292 767,796</u></b>	<b><u>-13 930,409</u></b>
Impôt sur les bénéfices	25	-311 180,500	-358 656,900	47 476,400
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>967 656,887</b>	<b>934 110,896</b>	<b>33 545,991</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>967 656,887</b>	<b>934 110,896</b>	<b>33 545,991</b>

**Etat de flux de Trésorerie**

(exprimé en dinars)

	<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>		
<b>Résultat net</b>	967 656,887	934 110,896
Ajustements pour :		
* Amortissements & provisions	1 427 879,265	1 406 098,806
* Variation des		
** stocks	-72 245,165	133 422,236
** créances et autres actifs courants	-9 017,859	123 810,667
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-81 945,415	493 051,811
** Autres éléments d'exploitation	-323 652,259	-59 601,952
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>1 908 675,454</b>	<b>3 030 892,464</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>		
Décaissements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles	-219 157,554	-524 949,837
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles	10 000,000	46 889,831
Encaissem. Sur immob.financières	79 689,976	356 000,000
Décaissem Sur immob.financières	-122 500,000	-61 250,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-251 967,578</b>	<b>-183 310,006</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i></b>		
Paiements dividendes	-932 204,350	-3 970,800
Encaissements dividendes	41 474,467	32 791,103
Remboursements d'emprunts	-350 000,000	-350 000,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 240 729,883</b>	<b>-321 179,697</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>415 977,993</b>	<b>2 526 402,761</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>	<b>9 842 003,622</b>	<b>7 315 600,861</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>	<b>10 257 981,615</b>	<b>9 842 003,622</b>

## **NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

### **CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

#### **PRESENTATION GENERALE**

##### **NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale. Pour l'année 2014, l'hôtel a été exploité durant moins de 7 mois (204 jours), et ce du 12 avril au 1er novembre.

En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location.

Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

##### **NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

##### **2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

• Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
• Gros équipements	5 %	(20 ans)
• Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
• Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
• Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Matériel de transport	20 %	(5 ans)
• Equipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
• Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
• Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
• Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

## 2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

## 2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

## 2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote -part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

## 2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel. Ce crédit sera remboursé en totalité en 2015.

## 2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...); ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice. Figurent également sous cette rubrique, les échéances en principal relatives au crédit à moyen terme payables au cours du prochain exercice ou restant dues à la clôture de l'exercice (dernière échéance 2015).

## 2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement. En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.

Les autres revenus constitués par les recettes du SuperMarché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

## ACTIFS NON COURANTS

### NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

**3.722**

1.1 Les logiciels, acquis précédemment, totalisent en brut	27.520
• Acquisitions de l'exercice	2.590
1.2 Les amortissements antérieurs d'un cumul de :	-25.249
• Dotation de l'exercice	-1.139
<b>et une valeur nette comptable de</b>	<b>3.722</b>

### NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**5.346.476**

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de :	23.718.211
Ils ont enregistré :	
<u>- Des acquisitions 2014</u>	<u>216.568</u>
• Matériel de Transport	66.000
• Equipements Hôtel	68.945
• Divers aménagements & installations	40.000
• Gros équipements	<u>41.623</u>
soit un total de	+23.934.779
<u>- Des cessions 2014</u>	<u>-99.108</u>
• Cession Auto (valeur d'origine)	-16.978
• Petit matériel mis au rebut	<u>-82.130</u>
<b>D'où total en brut de</b>	<b>23.835.671</b>
<b>Les amortissements</b> d'un cumul, au 01/01/2014, de :	<b>- 17.307.675</b>
ont enregistré une augmentation par les dotations pratiquées au titre des	
• Bâtiments hôtel	471.667
• Bâtiment supermarché	67.580
• Autres constructions	43.693
• Des équipements	233.591
• Du Matériel de transport	32.589
• Des Divers aménagements	<u>431.508</u>
Soit un total de	-1.280.628
Les reprises sur les cessions	99.108
<b>D'où des amortissements cumulés de</b>	<b>: -18.489.195</b>
<b>Montant net des immobilisations corporelles</b>	<b>5.346.476</b>

**A REPORTER****5.350.198**

<b>REPORT</b>	<b>5.350.198</b>
---------------	------------------

<b>NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1.406.408</b>
---	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2014 comme suit :

Libellés	Nombre d'actions	2013	2014
ATI –SICAF	9.800	50.398	50.398
Marina Houmt Souk	750	7.500	7.500
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	13.100	131.000	131.000
UNIVERS IMMOBILIER	4.191	419 100	419 100
IMEX OLIVE OIL (*)	30.000	300.000	300.000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300.000)	(300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	50.000	500.000	500.000
Déduction provision dépréciation		(250.000)	(250.000)
OASIA (libérée de la moitié)	2.450	122.500	245.000
Autres participations non cotées		7.000	7.000
Ramzy & Alyssa		7.500	7.500
ATD SICAR (fonds gérés)		480.000	400.310
Déduction de provision pour dépréciation		(112.500)	(112.500)
<b>TOTAL</b>		<b>1.363.598</b>	<b>1.406.408</b>

(\*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

## ACTIFS COURANTS

<b>NOTE 5 - STOCKS</b>	<b>637.072</b>
------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Super-marché
Magasin - denrées alimentaires	4.934	88.536
Magasin - boissons	24.707	322.746
Magasin - articles de ménage et parfumerie & divers	28.192	77.408
Magasin - tabac		20.401
Magasin - emballages	5.283	25.496
Magasin technique + gaz propane	39.369	
<b>TOTAL</b>	<b>104.485</b>	<b>534.587</b>

<b>A REPORTER</b>	<b>7.393.678</b>
-------------------	------------------

<b>REPORT</b>	<b>7.393.678</b>
---------------	------------------

<b>NOTE 6 - CLIENTS</b>	<b>50.646</b>
-------------------------	---------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	46.360
Clients, Hôtel (Promovacances)	4.286
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 50.646</b>

<b>NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>62.981</b>
--	---------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Charges payées d'avance	15.961
Produits à recevoir et compte à régulariser	19.797
Etat, Impôt sur les sociétés (trop perçu)	27.223
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 62.981</b>

<b>NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>9.463.819</b>
--	------------------

#### 8.1 Actions et valeurs assimilées au 31/12/2014

	Nombre de titres	coût d'acquisition
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</i>		
ASSAD	12808	106.903
ATB	40603	187.279
ATL	26500	72.411
ETTIJARI	2800	45.844
BH	1000	12.850
MNP	8730	216.595
SFBT	2648	33.621
STAR	960	137.251
STB	3300	16.998
UIB	6481	88.435
CIMENT DE BIZERTE	66382	505.847
SERVICOM	4476	64.548
AUTRES ACTIONS	5360	31.260
Emprunt National 2014		20.000
SICAV plusieurs types	8458	299.089
	<b>TOTAL</b>	<b>DT 1.839.931</b>
Déduction d'une provision sur titres cotés .....		(146.112)
	<b>NET</b>	<b>DT 1.693.819</b>

<b>A REPORTER</b>	<b>16.971.124</b>
-------------------	-------------------

<b>REPORT</b>	<b>16.971.124</b>
---------------	-------------------

8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Comptes à terme		7.770.000
• placements ATB	5.100.000	
• placements BIAT	870.000	
• Placement STUSID	800.000	
• Placement BH	<u>1.000.000</u>	
<b>TOTAL</b>		<b>DT. 7.770.000</b>

<b>NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES</b>	<b>648.051</b>
---	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Chèques à encaisser		2.237
STUSID		385
A T B		197.755
A T B devises		385.590
B I A T		930
Autres liquidités		68
CAISSES ET FONDS DE CAISSES		61.086
<b>TOTAL</b>		<b>DT 648.051</b>

<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>17.619.175</b>
-------------------------	-------------------

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

<b>NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL</b>	<b>7.000.000</b>
---------------------------------	------------------

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2014 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital au 31/12/2014 s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDDINE	851 955	4 259 775,000	60,85%
STE KOTR	69 670	348 350,000	4,98%
STE IMER	42 000	210 000,000	3,00%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675,000	2,71%
EL CADHI HAFEDH	37 468	187 340,000	2,68%
S E P C M	32 772	163 860,000	2,34%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340,000	2,25%
EL KADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110,000	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105,000	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105,000	2,02%
DOGRI MAHMOUD	28 000	140 000,000	2,00%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI MALIKA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670,000	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330,000	0,83%
DOGRI BECHIR	5 000	25 000,000	0,36%
DIVERS -5000 ACTIONS	120 200	601 000,000	8,59%
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 000</b>	<b>7 000 000,000</b>	<b>100%</b>

<b>NOTE 11 – RESERVES</b>	<b>2.921.247</b>
---------------------------	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve légale	700.000
Réserve facultative	1.741.247
Réserve à régime spécial	480.000
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 2.921.247</b>

<b>NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>974.795</b>
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838.127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136.668
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 974.795</b>

<b>A REPORTER</b>	<b>10.896.042</b>
-------------------	-------------------

<b>REPORT</b>	<b>10.896.042</b>
---------------	-------------------

<b>NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTEES</b>	<b>3.478.500</b>
--	------------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Résultats reportés antérieurs	3.594.389
Résultats nets 2013	934.111
Affectation AGO du 23/05/2014 (dividendes)	1.050.000
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 3.478.500</b>

<b>NOTE 13.2 – RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>967.657</b>
---	----------------

Le résultat par action se présente comme suit :

	<u><b>2013</b></u>	<u><b>2014</b></u>
Résultat net	934.111	967.657
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	934.111	967.657
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	1400 000	1 400 000
<b>Résultat par action en DT</b>	<b>0,667</b>	<b>0,691</b>

<b>NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>0</b>
--------------------------------------	----------

Cette rubrique correspond aux soldes du crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB pour le financement de la rénovation de l'hôtel en 2008. Il s'agit de la dernière échéance payable en 2015.

LIBELLES	CREDIT A L'ORIGINE	PRINCIPAL + 1AN (ECH.2016)	PRINCIPAL - 1AN (ECH.2015)
Crédit A.T.B.	2.100.000	0.000	175.000
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 2.100.000</b>	<b>DT. 0.000</b>	<b>DT. 175000</b>

<b>NOTE 15 – FOURNISSEURS</b>	<b>843.166</b>
-------------------------------	----------------

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Fournisseurs d'exploitation Hôtel	75.540
Fournisseurs d'exploitation Supermarché	753.615
Fournisseurs d'immobilisations	13.504
Fournisseurs factures non parvenues	507
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 843.166</b>

<b>A REPORTER</b>	<b>16.185.365</b>
-------------------	-------------------

	<b>REPORT</b>	<b>16.185.365</b>
--	---------------	-------------------

<b>NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1.258.810</b>
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Loyers perçus d'avance en 2014 pour 2015 Ctre commercial</u>		91.660
<u>Loyer perçu d'avance boutique Hôtel</u>		46.000
<u>Avances reçues d'agences hôtel</u>		195.468
<u>Personnel, salaires décembre 2014 &amp; congés payés</u>		77.625
<u>Etat, Impôts et taxes</u>		31.277
Etat, retenues à la source 12/2014	25.477	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2014	4.073	
Etat, T.H, T.C.L et autres 12/2014	1.508	
Etat, autres impôts et taxes	<u>219</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		173.980
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>173.980</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		642.800
C.N. S. S. 4 <sup>ème</sup> Trimestre 2014	91.351	
Charges à payer	108.378	
Assurances diverses à régulariser	67.792	
Compte d'attente	52.919	
Autres Créditeurs divers	196.643	
Créditeurs divers affaire Renthôtel	<u>125.717</u>	
<b>TOTAL</b>	<b>DT</b>	<b>1.258.810</b>

<b>NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>175.000</b>
-------------------------------------	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
<i>Echéances en principal sur Crédit ATB payables en 2015</i>	
A.T. B.	175.000
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 175.000</b>

<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>17.619.175</b>
--	-------------------

## COMPTES DE GESTION

### NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Exercice 2013	Exercice 2014
Revenus du commerce	8.961.937	9.353.380
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	282.071	275.237
Revenus d'exploitation de l'hôtel	4.116.580	3.669.463
Revenus des concessionnaires hôtel	115.819	82.285
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 13.476.407</b>	<b>DT. 13.380.365</b>

### NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

REVENUS	Exercice 2013	Exercice 2014
Achats marchandises supermarché	6.681.363	7.109.362
Variation des stocks	153.382	(75.066)
Approvisionnements hôtel	1.352.245	1.293.821
Autres approvisionnements consommés	443.007	471.843
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 8.691.822</b>	<b>DT. 8.799.960</b>

**NOTE 20 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Ce poste regroupe les charges suivantes :

	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>
- Gardiennage & autres frais	0	
- Personnel détaché	19.435	15.185
- Indemnité de gestion	206.000	193.996
- Entretien des équipements et jardins, réparations	223.791	214.219
- Assurances	36.245	29.938
- Honoraires et frais d'arbitrage international	18.404	260.689
- Dons et subventions	22.100	8.400
- Cotisations, abonnements, publicité	6.007	6.712
- Orchestres et attractions	5.680	5.160
- Jetons de présence	50.250	50.250
- Frais d'acheminement des marchandises	1.596	1.308
- Voyages & missions	10.148	6.715
- Transport administration	5.967	6.378
- Frais de PTT	18.438	18.808
- Frais de banque et de titres	24.141	25.298
- Impôts et taxes	173.930	194.183
<b>TOTAL DT.</b>	<b>771.882</b>	<b>DT. 1.037.239</b>

**NOTE 21– CHARGES FINANCIERES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>
Intérêts sur emprunts bancaires	44.853	25.039
Commissions de gestion ATD SICAR	8.905	6.666
<b>TOTAL DT.</b>	<b>53.758</b>	<b>DT. 31.705</b>

**NOTE 22 – PRODUITS DES PLACEMENTS**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2014</b>
Produits des comptes courants créditeurs	7.539	9.020
Produits des comptes à terme & bons de trésor	316.527	151.014
Revenus des actions	32.791	41.475
Produits ATD-SICAR	8.662	0
<b>TOTAL DT.</b>	<b>365.518</b>	<b>DT. 202.509</b>

**NOTE 23 – AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2013		Exercice 2014	
Gains sur éléments exceptionnels		21.792		3.868
Plus value sur cession de titres en bourse		0		9.926
Ristourne de TFP		17.387		17.092
Gain sur cession auto		7.000		10.000
Gains de change sur opérations de vente de devises				533.833
Reprises sur provisions sur titres				154.382
<b>TOTAL</b>	<b>DT.</b>	<b>46.179</b>	<b>DT.</b>	<b>729.101</b>

**NOTE 24 – AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2014 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2013		Exercice 2014	
Pertes sur éléments exceptionnels		8.877		14.518
Pertes de change		0		1.999
<b>TOTAL</b>	<b>DT.</b>	<b>8.877</b>	<b>DT.</b>	<b>16.517</b>

**NOTE 25 - IMPOT SUR BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2014 a été déterminé comme suit :

		MONTANT
<b>Résultat net comptable de l'exercice 2014 (bénéfice) après IS</b>		<b>967.657</b>
<u>Réintégration</u>		
- Impôt sur les bénéfices 2014	311.181	<b>531.595</b>
- Taxes non déductibles	60	
- Provision pour congés payés 2014	41.963	
- Provision dépréciation/actions cotées en bourse	146.112	
- Contribution conjoncturelle	<u>32.279</u>	
<u>Déduction</u>		<b>(254.530)</b>
- dividendes perçus	41.404	
- Plus value sur cessions actions cotées en bourse	5.056	
- Provision pour congés payés 2013	53.688	
- Reprise Provisions dépréciation/actions cotées en bourse 2013	<u>154.382</u>	
<b>RESULTAT FISCAL 2014</b>		<b>1.244.722</b>
<b>IMPOT DU A 25%</b>		<b>311.180</b>
<b>AVANCES D'IMPOT</b>		<b>338.403</b>
<b>TROP PERÇU</b>		<b>27.223</b>

**NOTE 26 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>variation</b>
<b>1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	3.030.892	1.908.675	(1.122.217)
<b>2- Flux de trésorerie investissements</b>	(183.310)	(251.967)	(68.658)
<b>3- Flux de trésorerie financement</b>	(321.180)	(1.240.730)	(919.550)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>7.315.601</i>	<i>9.842.004</i>	<i>2.526.403</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<u><i>9.842.004</i></u>	<u><i>10.257.982</i></u>	<u><i>415.978</i></u>
<b>4- Variation de trésorerie</b>	<u><i>2.526.403</i></u>	<u><i>415.978</i></u>	<u><i>2.110.425</i></u>

**NOTE 27 – NOTE SUR LES PARTIES LIEES****Transactions avec la société Al Jazira (voir rapport spécial):**

- Détachement d'une partie de personnel qualifié appartenant à la société Télémaque durant la période de fermeture hivernale 2014.  
Le total de la facturation établie pour cet exercice s'est établi à DT.15.185 HT.
- La société Al Jazira facture un service de buanderie à la société Télémaque pour un montant global de DT.18.171 HT.

**NOTE 28 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN****HYPOTHEQUE**

- L'hôtel Al Jazira (biens corporels et incorporels) est hypothéqué au profit des établissements de crédits ATB et BIAT.

### Evolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices:

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à rég.spécial	Réserve pr réinvestis.exo	Réserve réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2010 après affectation du résultat</b>	<b>7 000 000</b>	<b>769 866</b>	<b>462 000</b>	<b>302 381</b>	<b>1 387 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 423 265</b>	<b>0</b>	<b>14 319 307</b>
Résultat de l'exercice 2011		-69 866	69 866					-325 504	-325 504
<b>Soldes au 31/12/2011 avant affectation</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>531 866</b>	<b>302 381</b>	<b>1 387 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 423 265</b>	<b>-325 504</b>	<b>13 993 804</b>
Affectation des résultats AGO du 02/06/2012							-325 504	325 504	0
Dividendes distribués								0	
<b>Soldes au 31/12/2011 après affectation du résultat</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>531 866</b>	<b>302 381</b>	<b>1 387 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 097 762</b>	<b>0</b>	<b>13 993 804</b>
Résultat de l'exercice 2012								496 628	496 628
<b>Soldes au 31/12/2012 avant affectation</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>531 866</b>	<b>302 381</b>	<b>1 387 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 097 762</b>	<b>496 628</b>	<b>14 490 431</b>
Affectation des résultats AGO du 01/06/2013			551 000		-551 000		496 628	-496 628	0
Dividendes distribués								0	
<b>Soldes au 31/12/2012 après affectation du résultat</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 082 866</b>	<b>302 381</b>	<b>836 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 594 389</b>	<b>0</b>	<b>14 490 431</b>
Résultat de l'exercice 2013								934 111	934 111
<b>Soldes au 31/12/2013 avant affectation</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 082 866</b>	<b>302 381</b>	<b>836 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 594 389</b>	<b>934 111</b>	<b>15 424 542</b>
Affectation des résultats AGO du 23/05/2014			658 381	-302 381	-356 000		934 111	-934 111	0
Dividendes distribués							-1 050 000	0	
<b>Soldes au 31/12/2013 après affectation du résultat</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 741 247</b>	<b>0</b>	<b>480 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 478 500</b>	<b>0</b>	<b>14 374 542</b>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier ; nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sur :

- Le contrôle des états financiers de la Société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi,

Les états financiers ci-joints ont été arrêtés par votre conseil d'administration lors de sa réunion du 14 Février 2015. Ils font apparaître un résultat bénéficiaire de D. 967 656, pour un total bilan de D. 17 619 175.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

### **CONTROLE DES COMPTES ET OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS**

Nous avons effectué nos contrôles selon les normes d'audit d'usage ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la société ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nos contrôles ont comporté, outre un examen général des écritures et des comptes sociaux, différents sondages et vérifications que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. Ils ont consisté également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de la société *ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME* arrêtés au 31 décembre 2014 ci-joints sont réguliers et sincères.

### **VERIFICATIONS ET CONTROLES SPECIFIQUES**

- 1) Nous avons vérifié les informations relatives à la situation financière et aux comptes de la société, telles qu'elles ont été données par votre conseil d'administration dans son rapport et dans les documents qui vous ont été présentés. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons vérifié que la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la Société est assurée conformément à la réglementation en vigueur.
- 3) Notre examen des procédures de contrôle interne de la société relatives au traitement des informations comptables et à l'élaboration des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'affecter notre opinion.

*Fait à Tunis, le 20 Avril 2015*

*Borhane HASNAOUI*

Commissaire aux comptes

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2014**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

- **Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autorisation de convention ou opération rentrant dans le champ d'application des dits articles.

Toutefois, nous avons relevé au cours de nos travaux :

- Le protocole d'accord conclu entre votre société et la société Télémaque, avec laquelle vous avez des administrateurs communs, concernant le détachement d'une partie du personnel de l'hôtel Télémaque durant la période de fermeture hivernale affecté à la Supérette Al Jazira, et s'est traduit par une mise à disposition de :

- 4- 5 employés pour une période s'étalant du 23/11/2013 au 31/03/2014

- 5- 5 employés pour une période s'étalant du 01/12/2014 au 31/03/2015.

La charge supportée à ce titre par l'exercice 2014 s'est élevée à 15.185 DT/HT.

- La conclusion d'une convention en date du 10/04/2014 avec la société Télémaque pour le blanchissage du linge de son hôtel durant la saison été 2014, sur une base forfaitaire de 0,300 DT/HT par nuitée déclarée à l'office national du tourisme.

Cette convention a engendré un revenu de 18.171 DT/HT au titre de 2014.

- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau)

II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général a été fixée par décision du conseil d'administration du 09 février 2013 à l'occasion de sa nomination dans ses nouvelles fonctions, et ce comme suit :
  - 7.500 DT brut par mois sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.
- Pour les administrateurs et les membres du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2012 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de 50.250 DT à répartir entre les membres à leur convenance.

B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

	P.D.G.		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014 (*)
<b>Avantages à court terme</b>				
a) Rémunérations brutes	120 000			
b) Intéressement sur RBE	193 996	44 296		
c) Jetons de présence			50 250	46 375
d) Avantages en nature voitures de fonction (frais s'y rattachant)	9203			
<b>TOTAUX</b>	323 199	44 296	50 250	46 375

(\*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

*Fait à Tunis, le 20 Avril 2015*

*Borhane Hamaoui*

Le Commissaire aux comptes

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS****ATTIJARI LEASING**

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**  
(exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<b>ACTIFS</b>			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	10 670 992	4 859 872
Créances sur la clientèle de Leasing	5	403 795 854	372 974 508
Acheteurs factorés	6	10 029 312	5 817 992
Portefeuille de placement	7	16 334 547	-
Portefeuille d'investissement	8	4 304 322	2 255 187
Valeurs immobilisées	9	3 645 002	3 687 905
Autres actifs	10	4 889 559	7 068 996
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>453 669 587</b>	<b>396 664 459</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires	11	760 431	2 784 731
Dettes envers la clientèle	12	7 019 561	6 203 126
Comptes courants des adhérents	6	1 784 952	1 377 845
Emprunts et dettes rattachées	13	385 181 991	333 421 623
Fournisseurs et comptes rattachés	14	18 767 049	17 068 240
Autres passifs	15	2 960 422	2 003 891
<b>Total Des Passifs</b>		<b>416 474 405</b>	<b>362 859 455</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		21 250 000	21 250 000
Réserves		6 192 204	4 204 825
Résultats reportés		4 301 979	3 093 536
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		6 002 799	5 808 443
<b>Total des capitaux propres</b>	16	<b>37 195 181</b>	<b>33 805 004</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>453 669 587</b>	<b>396 664 459</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>59 750 340</b>	<b>46 025 314</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 040 196	9 139 655
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	43 554 344	32 282 437
Engagements de factoring	3 155 800	4 603 222
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>516 154 787</b>	<b>483 324 336</b>
Garanties reçues	788 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	63 054 807	56 254 312
Valeurs des biens, objet de leasing	452 311 522	426 281 566
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>11 000 000</b>	<b>3 500 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000	3 500 000

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus de Leasing	17	35 991 932	32 667 646
Revenus de Factoring	18	887 231	690 474
<b>Total des revenus</b>		<b>36 879 163</b>	<b>33 358 120</b>
Autres produits d'exploitation	19	1 986 823	1 556 560
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>38 865 986</b>	<b>34 914 680</b>
Charges financières nettes	20	(22 734 155)	(19 290 459)
Commissions encourues		(64 000)	(53 121)
Produits des placements	21	460 996	117 954
<b>PRODUITS NETS</b>		<b>16 528 827</b>	<b>15 689 053</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	22	(3 653 800)	(3 077 120)
Autres charges d'exploitation	23	(2 481 075)	(2 034 167)
Dotations aux amortissements	24	(302 873)	(308 944)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>10 091 079</b>	<b>10 268 822</b>

Dotations nettes aux provisions /risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 515 193)	(2 852 763)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(2 753)	(1 921)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 573 133</b>	<b>7 414 138</b>
Autres gains ordinaires	27	355 038	426 061
Autres pertes ordinaires	28	(3 111)	(5 827)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>7 925 060</b>	<b>7 834 371</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(1 922 262)	(2 025 929)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 002 799</b>	<b>5 808 443</b>
<b>Effet des modifications comptables</b>		-	<b>(551 800)</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>6 002 799</b>	<b>5 256 643</b>
<b>Résultat par action</b>	16	<b>2,825</b>	<b>2,733</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	249 021 302	231 067 254
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	25 883 293	19 391 442
Financements des adhérents	31	(28715498)	(18 105 722)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(240 048 674)	(234 219 428)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(5 700 567)	(4 798 496)
Intérêts payés	34	(21 667 334)	(19 500 706)
Impôts et taxes payés	35	(2 415 122)	(4 134 890)
Restitution de TVA		-	3 538 311
Autres flux de trésorerie	36	(14 303 174)	(450 440)
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(37 945774)</b>	<b>27 212 676</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(259 971)	(385 141)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	44 689	261 740
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(1 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(2215281)</b>	<b>(1 123 401)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	40	(2 612 622)	(2 570 175)

Encaissements provenant des emprunts	13	171 047 662	147 401 482
Remboursement d'emprunts	13	(141 808 565)	(131 833 359)
Flux liés au financement à court terme	13	21 370 000	16 450 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activitésde financement</b>		<b>47 996 475</b>	<b>29 447 948</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>7 835 420</b>	<b>1 111 871</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	2 075 141	963 270
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	9 910 561	2 075 141

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### 1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014, à 21.250.000 DT composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

#### 1-2 Régime fiscal de la société

##### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

##### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### 3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants :** Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis :** Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

#### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. BTP ;
  - c. Commerce ;
  - d. Industrie ;
  - e. Médical ;
  - f. Services ;
  - g. Tourisme ;
  - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2010 à 2013  $TMM_{gi}$  selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $N-1$  du groupe  $i$  devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année  $N$  ;
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de créances  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances «  $FS_{gi}$  » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2010-2013 :

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec  $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances  $i$ .

5. Calcul des provisions collectives du groupe  $i$  «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales «  $PC$  » s'obtiennent par la sommation des  $PC_{gi}$ .

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

#### 3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

#### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

## NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Banques	10 670 962	4 859 872
- Caisses	30	-
<b>Total</b>	<b>10 670 992</b>	<b>4 859 872</b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Créances de leasing	403 945 431	370 478 478
- Impayés	31 427 800	30 022 455
- Effets impayés et à l'encaissement	44 696	76 776
- Intérêts échus et différés	(1 915 951)	(1 728 980)
- Créances /contrats en instance de mise en force	1 721 565	4 315 401
<b>Total Brut</b>	<b>435 223 541</b>	<b>403 164 130</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(10 256 015)	(9 293 135)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 648 076)	(15 411 225)
- Provisions additionnelles	(448 259)	(515 132)
- Provisions collectives	(1 704 976)	(1 520 467)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 156 581)	(3 235 884)
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(31 427 687)</b>	<b>(30 189 622)</b>
<b>Total Net</b>	<b>403 795 854</b>	<b>372 974 508</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>374 793 879</b>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	213 198 776
- Relocations	6 491 904
- Consolidations	15 460
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(172 632 261)
- Remboursement anticipé de créances	(9 985 459)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(20 461)
- Relocations	(5 925 699)
- Radiations de créances	(269 143)
<b>Solde au 31 Décembre 2014</b>	<b>405 666 996</b>

### Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</b>	<b>446 445 386</b>	<b>410 832 449</b>
A recevoir dans moins d'un an	165 592 249	158 028 706
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	266 651 299	244 018 247
A recevoir dans plus de 5 ans	14 201 838	8 785 496
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>63 054 807</b>	<b>56 254 312</b>
A recevoir dans moins d'un an	29 431 012	26 770 058
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	31 953 211	28 508 380
A recevoir dans plus de 5 ans	1 670 584	975 874
<b>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</b>	<b>383 390 579</b>	<b>354 578 137</b>
<b>Créances en instance de mise en force (2)</b>	<b>1 721 565</b>	<b>4 315 401</b>
<b>Créances échues (3)</b>	<b>477 647</b>	<b>297 114</b>
<b>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</b>	<b>395 333</b>	<b>756 353</b>
<b>Contrats suspendus (contentieux) (5)</b>	<b>19 681 873</b>	<b>14 846 875</b>
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>405 666 996</b>	<b>374 793 879</b>

### Analyse par secteur d'activité :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Bâtiment et travaux publics	47 195 347	39 109 257
Industrie	59 925 992	50 550 171
Tourisme	6 812 977	5 591 390
Commerces et services	227 228 980	231 492 206
Agriculture	64 503 700	48 050 855
<b>Total</b>	<b>405 666 996</b>	<b>374 793 879</b>

**Analyse par type de matériel :**

<b>Désignation</b>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Equipements	44 673 610	35 288 756
Matériel roulant	298 162 354	280 356 095
Matériel spécifique	42 135 935	37 196 121
<b>Sous Total</b>	<b>384 971 899</b>	<b>352 840 972</b>
Immobilier	20 695 097	21 952 907
<b>Total</b>	<b>405 666 996</b>	<b>374 793 879</b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2014 comme suit :

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	285 064 431	92 673 532	4 493 869	2 917 525	18 706 732	403 856 089
Impayés	751 984	9 088 218	1 302 181	1 072 688	19 212 730	31 427 800
Contrats en instance de mise en force	1 477 565	-	-	-	244 000	1 721 565
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>287 293 980</b>	<b>101 761 749</b>	<b>5 796 050</b>	<b>3 990 213</b>	<b>38 163 462</b>	<b>437 005 455</b>
Avances reçues (*)	(5 000 613)	(207 700)	(46 905)	(41 765)	(1 722 577)	(7 019 561)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>282 293 367</b>	<b>101 554 049</b>	<b>5 749 144</b>	<b>3 948 449</b>	<b>36 440 885</b>	<b>429 985 894</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>12 720 192</b>	<b>320 004</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 040 196</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>295 013 559</b>	<b>101 874 053</b>	<b>5 749 144</b>	<b>3 948 449</b>	<b>36 440 885</b>	<b>443 026 090</b>
Produits réservés	-	-	(147 420)	(151 381)	(2 857 780)	(3 156 581)
Provisions sur encours financiers	-	-	(2 935)	(113 161)	(10 139 919)	(10 256 015)
Provisions sur impayés	-	-	(141 072)	(279 325)	(15 227 679)	(15 648 076)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(448 259)	(448 259)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(291 427)</b>	<b>(543 867)</b>	<b>(28 673 638)</b>	<b>(29 508 931)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>295 013 559</b>	<b>101 874 053</b>	<b>5 457 717</b>	<b>3 404 582</b>	<b>7 767 248</b>	<b>413 517 159</b>

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,30%	0,89%	8,23%
	10,41%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2013	11,10%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,07%	13,77%	78,69%
	63,96%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2013	62,90%
---	--------

(\*) Présentées au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6: ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Comptes des acheteurs factorés	9 781 162	6 193 732
- Effets à l'encaissement	964 703	364 814
<b>Sous Total (A)</b>	<b>10 745 865</b>	<b>6 558 545</b>
- Provisions	(651 245)	(668 856)
- Agios réservés	(65 309)	(71 698)
Total des provisions	<b>(716 554)</b>	<b>(740 554)</b>
<b>Total net</b>	<b>10 029 312</b>	<b>5 817 992</b>
<i>Comptes des adhérents</i>		
- Fonds de garantie	1 784 952	1 377 845
<b>Sous total (B)</b>	<b>1 784 952</b>	<b>1 377 845</b>
<b>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</b>	<b>8 960 913</b>	<b>5 180 701</b>

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	8 745 785	206 475	-	-	837 409	9 789 669
Valeurs à l'encaissement	964 703	-	-	-	-	964 703
Fonds de garantie	(1 635 456)	(30 000)	-	-	(120 854)	(1 786 310)
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>8 075 033</b>	<b>176 475</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>716 554</b>	<b>8 968 062</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>3 065 497</b>	<b>90 303</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 155 800</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>11 140 530</b>	<b>266 778</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>716 554</b>	<b>12 123 862</b>
Produits réservés	-	-	-	-	65 309	65 309
Provisions	-	-	-	-	651 245	651 245
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>716 554</b>	<b>716 554</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>11 140 530</b>	<b>266 778</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 407 308</b>
<b>Ratio des actifs non performants</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,91%</b>	
<b>Ratio des actifs non performants de 2014</b>				<b>5,91%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants de 2013</b>				<b>7,56%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014</b>				<b>100%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013</b>				<b>100%</b>		

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 8 507 DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	16334547	-
<b>Total</b>	<b>16 334 547</b>	<b>-</b>

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	4 127 922	2 078 787
<b>Total</b>	<b>4 304 322</b>	<b>2 255 187</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2014, cette rubrique totalisant 3 645 002DT contre 3 687 905 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRETE 31 DECEMBRE 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable Nette au 31 décembre 2014
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	224 494	9 600	-	234 094	196 837	16 822	-	213 659	20 435
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>224 494</b>	<b>9 600</b>	<b>-</b>	<b>234 094</b>	<b>196 837</b>	<b>16 822</b>	<b>-</b>	<b>213 659</b>	<b>20 435</b>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	3 403 650	1 215 538	170 182	-	1 385 720	2 017 930
Matériel de transport	20,0%	292 882	47 068	92 300	247 650	203 477	37 788	92 300	148 964	98 685
Installations générales	10,0%	515 500	166 930	-	682 430	228 709	46 574	-	275 283	407 147
Mobilier de bureau	20,0%	204 017	19 437	-	223 454	170 522	15 007	-	185 530	37 924
Matériel informatique	33,3%	202 915	16 936	-	219 851	185 007	16 499	-	201 506	18 344
Immobilisations hors exploitation		95 377	-	-	95 377	-	-	-	-	95 377
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>5 663 500</b>	<b>250 371</b>	<b>92 300</b>	<b>5 821 571</b>	<b>2 003 253</b>	<b>286 051</b>	<b>92 300</b>	<b>2 197 004</b>	<b>3 624 567</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>5 887 995</b>	<b>259 971</b>	<b>92 300</b>	<b>6 055 665</b>	<b>2 200 090</b>	<b>302 873</b>	<b>92 300</b>	<b>2 410 663</b>	<b>3 645 002</b>

## NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Frais d'émission des emprunts (1)	581 442	496 992
- Dépôts et cautionnements versés	30 884	44 616
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	77 305	30 210
- Avances et acomptes au personnel	415 346	247 035
- Autres créances sur le personnel	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	2 902 677	4 595 679
- Etat, Report d'IS (voir note 29)	241 989	340 915
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	166 653	953 900
- Remboursement assurance groupe	-	2 970
- Prestataires Assurances	-	76 295
- Autres comptes débiteurs	412 216	443 387
- Produits à recevoir	301 152	132 755
- Charges constatées d'avance	52 089	59 372
<b>Total brut</b>	<b>5 319 666</b>	<b>7 562 040</b>
<i>A déduire</i>		
- Provisions pour dépréciation	(430 107)	(493 044)
<b>Total net</b>	<b>4 889 559</b>	<b>7 068 996</b>

(1) : Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus, et se présentent comme suit :

Désignation	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	932 163	317 150	1 249 313	435 171	232 700	667 871	581 442
<b>Total</b>	<b>932 163</b>	<b>317 150</b>	<b>1 249 313</b>	<b>435 171</b>	<b>232 700</b>	<b>667 871</b>	<b>581 442</b>

## NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Banques, découverts	760 431	2 784 731
<b>Total</b>	<b>760 431</b>	<b>2 784 731</b>

**NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE**

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Avances et acomptes reçus des clients	7 019 561	6 203 126
<b>Total</b>	<b>7 019 561</b>	<b>6 203 126</b>

**NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES**

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales (1)	141 044 033	145 520 409
- Banques étrangères (2)	17 862 544	6 998 151
- Emprunts obligataires (3)	136 787 960	113 936 880
- Certificats de Leasing (3)	56 400 000	36 000 000
- Billets de trésorerie (3)	27 170 000	26 200 000
<b>Total emprunts</b>	<b>379 264 538</b>	<b>328 655 440</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 073 467	1 189 003
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	72 833	42 474
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 981 215	3 571 333
- Intérêts courus sur billets de trésorerie et certificats de leasing	248 359	247 659
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(458 420)	(284 286)
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>5 917 454</b>	<b>4 766 183</b>
<b>Total général</b>	<b>385 181 991</b>	<b>333 421 623</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>145 520 409</b>	<b>114 000 000</b>	<b>118 476 376</b>	<b>141 044 033</b>	<b>68 114 803</b>	<b>72 929 230</b>
* ATTIJARI BANK 8	1 378 355	-	1 094 467	283 888	-	283 888
* ATTIJARI BANK 9	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 10	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* ATTIJARI BANK 11	1 644 343	-	1 079 850	564 493	-	564 493
* ATTIJARI BANK 12	1 019 013	-	1 019 013	-	-	-
* ATTIJARI BANK 13	1 019 036	-	1 019 036	-	-	-
* ATTIJARI BANK 14	1 019 043	-	1 019 043	-	-	-
* ATTIJARI BANK 15	1 018 203	-	1 018 203	-	-	-
* ATTIJARI BANK 16	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* ATTIJARI BANK 17	1 875 000	-	1 250 000	625 000	-	625 000
* ATTIJARI BANK 18	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	3 250 000	-	1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	7 500 000	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 22	12 500 000	-	5 000 000	7 500 000	2 500 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 23	1 098 145	-	421 112	677 033	231 943	445 090
* ATTIJARI BANK 24	13 750 000	-	5 000 000	8 750 000	3 750 000	5 000 000
* ATTIJARI BANK 25	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	60 000 000	60 000 000	25 000 000	-	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>	<b>83 196 139</b>	<b>90 000 000</b>	<b>87 920 725</b>	<b>85 275 414</b>	<b>35 731 943</b>	<b>49 543 471</b>
* AL BARAKA BANK CMT1-2011	357 392	-	357 392	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT2-2011	357 392	-	357 392	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT3-2011	352 398	-	352 398	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT4-2011	1 057 194	-	1 057 194	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT5-2011	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT6-2011	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT7	1 042 491	-	685 099	357 392	-	357 392
* AL BARAKA BANK CMT8	781 868	-	513 824	268 044	-	268 044
* AL BARAKA BANK CMT9	685 374	-	332 977	352 398	-	352 398
* AL BARAKA BANK CMT10	685 374	-	332 977	352 398	-	352 398
* AL BARAKA BANK CMT11	1 690 805	-	646 496	1 044 309	358 442	685 867
* AL BARAKA BANK CMT12	845 402	-	323 248	522 155	179 221	342 934
* AL BARAKA BANK CMT13	760 862	-	290 923	469 939	161 299	308 640
* AL BARAKA BANK CMT14	676 322	-	258 598	417 724	143 377	274 347
* AL BARAKA BANK CMT15	507 822	-	193 441	314 381	108 163	206 219
* AL BARAKA BANK CMT16	1 000 000	-	312 253	687 747	354 868	332 879
* AL BARAKA BANK CMT17	1 000 000	-	312 253	687 747	354 868	332 879
<b>TOTAL AL BARAKA BANK</b>	<b>13 210 289</b>	<b>-</b>	<b>7 736 056</b>	<b>5 474 234</b>	<b>1 660 237</b>	<b>3 813 997</b>

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

Désignation		Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
*	AMEN BANK 6	2 202 337	-	762 348	1 439 989	634 232	805 757
*	AMEN BANK 7	2 199 025	-	761 202	1 437 823	633 278	804 545
*	AMEN BANK 11	625 000	-	625 000	-	-	-
*	AMEN BANK 12	625 000	-	625 000	-	-	-
*	AMEN BANK 13	937 500	-	625 000	312 500	-	312 500
*	AMEN BANK 14	937 500	-	625 000	312 500	-	312 500
*	AMEN BANK 15	800 000	-	533 333	266 667	-	266 667
*	AMEN BANK 16	933 333	-	533 333	400 000	-	400 000
*	AMEN BANK 17	437 500	-	250 000	187 500	-	187 500
*	AMEN BANK 18	1 875 000	-	500 000	1 375 000	875 000	500 000
*	AMEN BANK 19	1 500 000	-	400 000	1 100 000	700 000	400 000
*	AMEN BANK 20	400 000	-	100 000	300 000	200 000	100 000
*	AMEN BANK 21	1 868 202	-	359 757	1 508 445	1 123 513	384 932
*	AMEN BANK 22	471 165	-	90 645	380 521	283 484	97 037
*	AMEN BANK 23	1 919 509	-	354 275	1 565 234	1 186 015	379 219
*	AMEN BANK 24	1 919 865	-	354 341	1 565 524	1 186 235	379 290
*	AMEN BANK 25	-	3 500 000	577 657	2 922 343	2 177 115	745 227
*	AMEN BANK 26	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-
*	AMEN BANK 27	-	1 500 000	-	1 500 000	1 274 553	225 447
<b>Total AMEN Bank</b>		<b>19 650 937</b>	<b>7 000 000</b>	<b>10 076 891</b>	<b>16 574 046</b>	<b>10 273 427</b>	<b>6 300 619</b>
*	BANQUE DE TUNISIE 1	1 714 284	-	678 579	1 035 705	464 276	571 429
*	BANQUE DE TUNISIE 2	2 035 650	-	321 450	1 714 200	1 285 600	428 600
*	BANQUE DE TUNISIE 3	1 428 000	-	286 000	1 142 000	856 000	286 000
*	BANQUE DE TUNISIE 4	-	4 000 000	600 000	3 400 000	2 600 000	800 000
<b>Total BT</b>		<b>5 177 934</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 886 029</b>	<b>7 291 905</b>	<b>5 205 876</b>	<b>2 086 029</b>
*	BIAT 1	2 386 944	-	748 644	1 638 301	847 266	791 035
*	BIAT 2	2 250 000	-	1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
*	BIAT 3	2 105 263	-	1 052 632	1 052 632	-	1 052 632
<b>Total BIAT</b>		<b>6 742 207</b>	<b>-</b>	<b>2 801 275</b>	<b>3 940 932</b>	<b>1 097 266</b>	<b>2 843 666</b>
*	ABC1	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
*	ABC2	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
*	ABC4	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
*	ABC5	2 062 500	-	750 000	1 312 500	562 500	750 000
*	ABC6	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
*	ABC7	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
*	ABC8	-	2 500 000	-	2 500 000	2 000 000	500 000
<b>Total ABC</b>		<b>7 812 500</b>	<b>8 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>9 812 500</b>	<b>4 562 500</b>	<b>5 250 000</b>

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

Désignation		Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
*	BH	4 080 403	-	655 401	3 425 002	2 733 555	691 447
<b>Total BH</b>		<b>4 080 403</b>	<b>-</b>	<b>655 401</b>	<b>3 425 002</b>	<b>2 733 555</b>	<b>691 447</b>
*	ATB 1	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
*	ATB 2	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
<b>Total ATB</b>		<b>5 650 000</b>	<b>-</b>	<b>1 400 000</b>	<b>4 250 000</b>	<b>2 850 000</b>	<b>1 400 000</b>
*	QNB	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<b>Total QNB</b>		<b>-</b>	<b>5 000 000</b>	<b>-</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION		Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>BANQUES ETRANGERES</u></b>		<b><u>6 998 151</u></b>	<b><u>11 893 062</u></b>	<b><u>1 028 669</u></b>	<b><u>17 862 544</u></b>	<b><u>17 862 544</u></b>	<b><u>-</u></b>
*	BAD 1	4 723 521	-	-	4 723 521	4 723 521	-
*	BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 245 961	-
<b>Total BAD</b>		<b>5 969 482</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 969 482</b>	<b>5 969 482</b>	<b>-</b>
*	BEI 2	208 469	-	208 469	-	-	-
*	BEI 3	375 772	-	375 772	-	-	-
*	BEI 4	444 428	-	444 428	-	-	-
*	BEI 5	-	10 082 294	-	10 082 294	10 082 294	-
*	BEI 6	-	1 810 768	-	1 810 768	1 810 768	-
<b>Total BEI</b>		<b>1 028 669</b>	<b>11 893 062</b>	<b>1 028 669</b>	<b>11 893 062</b>	<b>11 893 062</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>		<b>152 518 560</b>	<b>125 893 062</b>	<b>119 505 045</b>	<b>158 906 578</b>	<b>85 977 347</b>	<b>72 929 230</b>

**(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires, les certificats de leasing et les billets de trésorerie**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	-	20 000 000
* Emprunt obligataire 01/2010 F	3 500 000	-	1 750 000	1 750 000	-	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	8 500 000	-	4 250 000	4 250 000	-	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	22 800 000	-	5 700 000	17 100 000	11 400 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	9 312 000	-	2 328 000	6 984 000	4 656 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	-	8 360 000	6 688 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 376 000	-	594 000	1 782 000	1 188 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	11 064 000	-	2 766 000	8 298 000	5 532 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	2 742 880	-	457 120	2 285 760	1 828 640	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 500 000	-	500 000	2 000 000	1 500 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	18 292 000	-	3 658 400	14 633 600	10 975 200	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	3 290 000	-
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	-	15204600	-	15 204 600	12 163 680	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	-	9950000	-	9 950 000	9 950 000	-
* Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	-	7368000	-	7 368 000	5 894 400	1 473 600
* Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	-	10 632000	-	10 632 000	10 632 000	-
* Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	-	2000000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
<b>Total Des Emprunts Obligataires</b>	<b>113 936 880</b>	<b>45 154 600</b>	<b>22 303 520</b>	<b>136 787 960</b>	<b>87 897 920</b>	<b>48 890 040</b>
<b><u>AUTRES EMPRUNTS</u></b>						
* Certificats de Leasing	36 000 000	170 550 000	150 150 000	56 400 000	-	56 400 000
* Billets de Trésorerie	26 200 000	83 570 000	82 600 000	27 170 000	-	27 170 000
<b>Total Des Autres Emprunts</b>	<b>62 200 000</b>	<b>254 120 000</b>	<b>232 750 000</b>	<b>83 570 000</b>	<b>-</b>	<b>83 570 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>328 655 440</b>	<b>425 167 662</b>	<b>374 558 565</b>	<b>379 264 538</b>	<b>173 875 267</b>	<b>205 389 270</b>

**NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Factures d'achats	5 933 140	2 628 601
- Effets à payer	12 833 909	14 439 639
<b>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>18 767 049</b>	<b>17 068 240</b>

**NOTE 15 : AUTRES PASSIFS**

Le détail des autres passifs est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	146 712	142 987
- Etat, retenues sur salaires	56 252	38 075
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	445 539	360 595
- Etat, autres impôts et taxes à payer	37 933	29 466
- Etat, TCL à payer	12 669	11 070
- C.N.S.S	147 288	129 390
- CAVIS	13 948	12 730
- Autres comptes créditeurs	6 811	381
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	955 165	768 517
- Compte d'attente	159 106	162 897
- Caisse de compensation	25 882	2 385
- Prestataires Assurances	563 878	-
- Produits constatés d'avance	105 590	76 827
- Prestataires de services	142 697	135 701
- Retenue de garantie	18 182	13 439
- Provisions pour passifs et charges	25 772	51 105
- Provisions pour départ à la retraite	28 672	-
<b>Total</b>	<b>2 960 422</b>	<b>2 003 891</b>

**NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Désignation		31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	4 000 000	2 000 000
- Réserve pour fonds social	(D)	67 204	79 825
- Effets de modifications comptables		(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		4 301 979	3 093 536
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (E)</b>		<b>31 192 382</b>	<b>27 996 561</b>
Résultat de l'exercice		6 002 799	5 808 443
<b>Total des capitaux propres avant affectation (G)</b>		<b>37 195 181</b>	<b>33 805 004</b>

## Résultat par action

Résultat de la période (1)	6 002 799	5 808 443
Nombre d'actions (2)	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)(F)	2,825	2,733

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 21.250.000 DT, divisé en 2.125.000 actions de 10 DT chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014. Les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élevant au 31 décembre 2014 à 7750 179 DT, se détaillent comme suit :

-Réserve spéciale de réinvestissement	4 000 000
-Effets de modifications comptables	(551 800)
-Résultats reportés	4301 979

(F) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**NOTE 16(SUITE) : CAPITAUX PROPRES**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**  
**ARRETE AU 31 Décembre 2014**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2012 publié</b>	<b>21 250 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>50 000</b>	-	<b>787 971</b>	<b>5 905 565</b>	<b>31 118 536</b>
Modifications Comptables	-	-	-	-	(602 011)	-	50 211	(551 800)
<b>Solde au 31 Décembre 2012 pro-forma</b>	<b>21 250 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>50 000</b>	<b>(602 011)</b>	<b>787 971</b>	<b>5 955 776</b>	<b>30 566 736</b>
Effet modifications comptables	-	-	-	-	50 211	-	(50 211)	-
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2013	-	-	1 000 000	50 000	-	4 855 565	(5 905 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012	-	-	-	-	-	(2 550 000)	-	(2 550 000)
Divers	-	-	-	(20 175)	-	-	-	(20 175)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	5 808 443	5 808 443
<b>Solde au 31 Décembre 2013</b>	<b>21 250 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>79 825</b>	<b>(551 800)</b>	<b>3 093 536</b>	<b>5 808 443</b>	<b>33 805 004</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2014	-	-	2 000 000	50 000	-	3 758 443	(5 808 443)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013	-	-	-	-	-	(2 550 000)	-	(2 550 000)
Divers	-	-	-	(62 622)	-	-	-	(62 622)
Résultat au 31 décembre 2014	-	-	-	-	-	-	600 279	6 002 799
<b>Solde au 31 Décembre 2014</b>	<b>21 250 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>67 204</b>	<b>(551 800)</b>	<b>4 301 979</b>	<b>6 002 799</b>	<b>37 195 181</b>

## NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts conventionnels	34 711 439	31 728 109
Intérêts intercalaires	43 737	56 507
Intérêts de retard	1 258 709	988 832
<b>Total intérêts de crédits bail</b>	<b>36 013 885</b>	<b>32 773 448</b>
- Produits réservés de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers	(534 349)	(565 804)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
• Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	512 396	460 002
<b>Variation des produits réservés</b>	<b>(21 953)</b>	<b>(105 802)</b>
<b>Total des revenus de leasing</b>	<b>35991932</b>	<b>32 667 646</b>

## NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Commissions de factoring	318 958	215 652
Intérêts de financement	568 274	474 822
<b>Total revenus de factoring</b>	<b>887 231</b>	<b>690 474</b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits sur cessions anticipées de contrat de Leasing	388 861	385 758
Commissions d'assurance	158 319	25 000
Frais divers sur dossiers	1 433 727	1 144 017
Autres produits d'exploitation	5 915	1 784
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>1 986 823</b>	<b>1 556 560</b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Intérêts des emprunts obligataires	7 545 879	6 143 938
Intérêts des emprunts bancaires locaux	9 499 158	8 452 560
Intérêts des emprunts bancaires étrangers	627 432	323 634
Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	232 700	137 189
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>17 905 170</b>	<b>15 110 753</b>
Intérêts des comptes courants	608 703	581 887
Intérêts sur opérations de financement	4 220 283	3 597 819
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>4 828 986</b>	<b>4 179 707</b>
<b>Total charges financières nettes</b>	<b>22 734 155</b>	<b>19 290 459</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dividendes sur titres immobilisés	6 174	6 174
Dividendes sur titres SICAV	506 014	-
Plus-values latentes sur titres immobilisés	5 788	51 489
Plus-values sur cession de titres SICAV	3 408	-
Plus-values latentes sur titres SICAV	109 715	-
Moins-values réalisés sur cession de titre SICAV	(254 320) *	-
Moins-values latentes sur titres SICAV	(17 308) *	-
Intérêts des comptes courants	101 525	60 291
<b>Total produit des placements</b>	<b>460 996</b>	<b>117 954</b>

(\*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Salaires et compléments de Salaires	2 569 710	2 112 544
Rémunérations du personnel détaché	546 576	390 275
Charges connexes aux salaires	17 112	21 395
Cotisations de sécurité sociale sur salaires	473 201	374 058
Autres charges sociales	139 607	215 045
Transfert de charges	(92 406)	(36 198)
<b>Total charges de personnel</b>	<b>3 653 800</b>	<b>3 077 120</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Achat de matières et fournitures	124 147	141 264
<b>Total des achats</b>	<b>124 147</b>	<b>141 264</b>
Locations	71 833	68 115
Charges locatives et de copropriété	39 020	40 075
Entretiens et réparations	76 551	87 544
Primes d'assurances	101 511	96 736
Etudes, recherches et divers services extérieurs	23 929	16 807
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>312 845</b>	<b>309 278</b>
Formations	61 874	38 555
Personnel extérieur à l'entreprise	59 915	33 435
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	395 694	294 260
Publicités, publications, relations publiques	155 237	81 095
Transports	38 389	31 244
Déplacements, missions et réceptions	32 597	20 564
Frais postaux et de télécommunications	160 048	189 658
Services bancaires et assimilés	415 450	407 994
Documentations	5 530	5 234
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>1 324 734</b>	<b>1 102 039</b>
Jetons de présence	58 000	42 000
Rémunération comité d'audit	12 000	-
Rémunération comité de risque	12 000	-
Rémunération comité de crédit	12 000	-
<b>Total des charges diverses</b>	<b>94 000</b>	<b>42 000</b>

Impôts et taxes sur rémunérations	58 628	62 949
T.C.L	138 838	124 499
Contributions conjoncturelles	204 005	-
Droits d'enregistrement et de timbres	218 372	245 655
Autres impôts et taxes	5 507	6 483
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>625 349</b>	<b>439 586</b>

<b>Total Autres charges d'exploitation</b>	<b>2 481 075</b>	<b>2 034 167</b>
--	------------------	------------------

#### NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	16 822	21 791
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	286 051	287 152
<b>Total</b>	<b>302 873</b>	<b>308 944</b>

#### NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENT ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 260 853	4 316 545
Reprises sur provisions additionnelles	(66 873)	(36 668)
Dotations aux provisions collectives (*)	184 509	22 914
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 702 823)	(1 382 481)
Créances radiées	1 459 553	1 238 683
Reprises de Provisions suite à la radiation de créances	(1 358 297)	(1 098 708)
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(101 256)	(138 975)
Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(17 611)	(65 518)
Encaissement sur créances radiées	(142 862)	(3 029)
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>2 515 193</b>	<b>2 852 763</b>

(\*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

#### NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 753	4 539
Reprises sur provisions des autres actifs	-	(2 618)
<b>Total</b>	<b>2 753</b>	<b>1 921</b>

## NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	47 800	36 637
Revenus des immeubles	43 562	43 560
Autres produits locatifs	5 085	10 169
Apurement de comptes	248 618	205 728
Autres produits	9 973	129 967
<b>Total</b>	<b>355 038</b>	<b>426 061</b>

## NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	3 111	2 426
Apurement de comptes	91 023	2 618
Reprises sur provisions des autres actifs	(62 937)	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(28 086)	-
Autres	-	783
<b>Total</b>	<b>3 111</b>	<b>5 827</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Désignation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Bénéfice comptable</b>	7 925 060	7 834 371
<i>A réintégrer</i>		
Dotations aux provisions sur la clientèle	4 260 853	4 316 545
Dotations aux provisions collectives	184 509	22 914
Provisions fiscales constituées en 2011/2010 affaires en cours	754 991	1 684 426
Jetons de présence	58 000	42 000
Dotations aux provisions pour risques divers	2 753	-
Dotations aux provisions pour départ à la retraite	28 672	-
Redevances conjoncturelles	204 005	-
Moins values latentes sur titres SICAV	17 308	-
Moins value sur cession des actions SICAV	254 320	-
Pertes non déductibles	91 023	-
Abandon de créances	196 622	-
Diverses charges non déductibles	-	6 328
<i>A déduire</i>		
Provisions fiscales constituées en 2011/2010 affaires en cours	754 991	1 684 426
Reprises sur provisions non déduites au cours des exercices antérieurs	91 023	-
Reprises sur provisions additionnelles	66 873	36 668
Dividendes	512 188	6 174
Plus value latentes sur titres SICAV	109 715	-
Plus value latentes sur titres	5 788	51 489
<b>Bénéfice fiscal avant provisions</b>	<b>12 437 538</b>	<b>12 127 827</b>
Provisions pour créances douteuses	4 445 362	4 339 459
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>7 992 176</b>	<b>7 788 368</b>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 000 000
<b>Bénéfice imposable</b>	<b>5 492 176</b>	<b>5 788 368</b>

<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>1 922 262</b>	<b>2 025 929</b>
<i>A imputer</i>		
- Report d'impôt de l'exercice précédent	340 915	-
- Acomptes provisionnels payés	1 823 336	2 359 134
- Retenues à la source	-	7 710
<b>Impôt à payer (Report d'impôt)</b>	<b>(241 989)</b>	<b>(340 915)</b>

### NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 5	30 022 455	28 549 053
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 5	(31 427 800)	(30 022 455)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 5	76 776	81 959
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 5	(44 696)	(76 776)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(6 203 126)	(8 032 790)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	7 019 561	6 203 126
- Plus ou moins values sur relocation	+ou- 5	(566 205)	(1 504)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 5	(1 728 980)	(1 565 563)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 5	1 915 951	1 728 980
- TVA collectée	+	30 603 804	28 045 298
- Loyers encaissés	+ 5&17	207 387 437	193 661 346
- Intérêts de retard	+ 17	1 258 709	988 832
- Créances virées en Pertes	- 25	(1 459 553)	(1 238 683)
- Encours financiers virées en pertes	+ 5	269 143	453 245
- Commissions encourues	-	(64 000)	(53 121)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 5	20 461	15 012
- Encaissement sur créances radiées	+ 25	142 862	3 029
- Consolidations	- 5	(15 460)	(94 160)
- Remboursements anticipés	+ 5	9 985 459	10 890 867
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	388 861	385 758
- Autres produits d'exploitation	+ 19	1 439 643	1 145 801
<b>Encaissements reçus des clients</b>		<b>249 021 302</b>	<b>231 067 254</b>

### NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+ 6	5 180 701	5 732 006
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	- 6	(8 960 913)	(5 180 701)
- Produits constatés d'avance en début de période	- 15	(76 827)	(67 116)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ 15	105 590	76 827
- Revenus du factoring	+ 18	887 231	690 474
- Variations des agios réservés	- 6	(6 389)	(3 900)
- Financement des adhérents	+	28 715 498	18 105 722
- TVA collectée	+	38 401	38 131
<b>Encaissements reçus des acheteurs factorés</b>		<b>25 883 293</b>	<b>19 391 442</b>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en début de période	+ 14	17 068 240	20 741 604
- Fournisseurs de biens de contrats de Leasing en fin de période	- 14	(18 767 049)	(17 068 240)
- Fournisseurs, avances en début de période	10	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	10	77 305	30 210
- Investissements pour financement de contrats de Leasing	5	213 198 776	204 006 646
- TVA sur Investissements		28 501 612	26 539 418
<b>Décaissements pour financement de contrats de Leasing</b>		<b>240 048 674</b>	<b>234 219 428</b>

**NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	(76 295)	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	-	76 295
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(250 044)	(200 770)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	418 355	250 044
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(59 372)	(119 591)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	52 089	59 372
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	142 987	126 047
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(146 712)	(142 987)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	38 075	57 213
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(56 252)	(38 075)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	360 595	221 884
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(445 539)	(360 595)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	129 390	124 754
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(147 288)	(129 390)
- CAVIS en début de période	+ 15	12 730	11 222
- CAVIS en fin de période	- 15	(13 948)	(12 730)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	768 517	601 111
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(955 165)	(768 517)
- TVA, payées sur biens et services	+	447 591	371 506
- Charges de personnel	+ 22	3 625 128	3 077 120
- Autres charges d'exploitation	+ 23	2 481 075	2 034 167
- Impôts et taxes	- 23	(625 349)	(439 586)
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>5 700 567</b>	<b>4 798 496</b>

**NOTE 34 : INTERETS PAYES**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	317 150	311 014
- Intérêts courus / emprunts obligataires en début période	+ 13	3 571 333	3 727 702
- Intérêts courus / emprunts obligataires en fin de période	- 13	(3 981 215)	(3 571 333)
- Intérêts courus / emprunts locaux en début de période	+ 13	1 189 003	1 004 758
- Intérêts courus / emprunts locaux en fin de période	- 13	(2 073 467)	(1 189 003)
- Intérêts courus / emprunts étrangers en début de période	+ 13	42 474	29 837
- Intérêts courus / emprunts étrangers en fin de période	- 13	(72 833)	(42 474)
- Intérêts courus / billets de trésorerie en début de période	+ 13	247 659	116 485
- Intérêts courus / billets de trésorerie en fin de période	- 13	(248 359)	(247 659)
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en début de période	- 13	(284 286)	(22 744)
- Charges constatées d'avance / billets de trésorerie en fin de période	+ 13	458 420	284 286
- Charges financières	+ 20	22 734 155	19 290 459
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(232 700)	(190 621)
<b>Intérêts payés</b>		<b>21 667 334</b>	<b>19 500 706</b>

**NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Etat, impôts / les bénéfices à liquider en début période	+ 15	-	1 284 954
- Etat, impôts / les bénéfices à liquider en fin période	- 15	-	-
- Etat, report d'impôts / les sociétés en début période	- 10	(340 915)	-
- Etat, report d'impôts / les sociétés en fin période	+ 10	241 989	340 915
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début période	+ 15	29 466	27 325
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin période	- 15	(37 933)	(29 466)
- Etat, Caisse de compensation en début période	+ 15	2 385	-
- Etat, Caisse de compensation en fin période	- 15	(25 882)	(2 385)
- Etat, TCL à payer en début période	+ 15	11 070	59 101
- Etat, TCL à payer en fin période	- 15	(12 669)	(11 070)
- Etat, TCL en cours de restitution en début période	- 10	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin période	+ 10	133 515	133 515
- Impôts et taxes	+ 23	625 349	439 586
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	1 922 262	2 025 929
<b>Impôts et taxes payés</b>		<b>2 415 122</b>	<b>4 134 890</b>

**NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

Désignation		Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Placements en titres en début de période	+	7	-	-
- Placements en titres en fin de période	-	7	(16 334 547)	-
- Remboursement assurance groupe en début période	+ ou -	10& 15	2 970	148
- Remboursement assurance groupe en fin période	+ ou -	10 & 15	-	(2 970)
- Produits à recevoir des tiers début période	+	10	132 755	151 098
- Produits à recevoir des tiers fin période	-	10	(301 152)	(132 755)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré début période	+	10	953 900	306 306
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré fin période	-	10	(166 653)	(953 900)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	10	444 776	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	10	(413 606)	(444 776)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou -	10 & 15	(162 897)	(180 192)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou -	10 & 15	159 106	162 897
- Provisions / jetons de présence à payer début période	-	15	(42 000)	(42 000)
- Provisions / jetons de présence à payer fin période	+	15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début période	-	15	(381)	(426)
- Autres comptes créditeurs en fin période	+	15	6 811	381
- Prestataires en début période	-	15	(135 701)	(442 389)
- Prestataires en fin période	+	15	706 575	135 701
- Dépôts et cautionnements en début période	+	10	44 616	44 616
- Dépôts et cautionnements en fin période	-	10	(30 884)	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	-	15	(13 439)	(9 518)
- Retenue de garantie en fin de période	+	15	18 182	13 439
- Produits des placements	+	21	411 861	66 465
- Autres produits d'exploitation	+	19	158 319	25 000
- Autres gains ordinaires	+	27	307 238	389 423
- Autres pertes ordinaires	-	28	(91 023)	(3 401)
<b>Autres flux de trésorerie</b>			<b>(14 303 174)</b>	<b>(450 440)</b>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	9 600	17 057
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	250 371	368 085
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>259 971</b>	<b>385 141</b>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	-	227 529
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	47 800	36 637
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	- 28	(3 111)	(2 426)
<b>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>44 689</b>	<b>261 740</b>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 000 000	1 000 000
<b>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</b>		<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

**NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 550 000	2 550 000
- Dotations au fonds social	+ 16	62 622	20 175
<b>Dividendes et autres distributions</b>		<b>2 612 622</b>	<b>2 570 175</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Désignation	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
- Banques	+ 4	10 670 962	4 859 872
- Caisses	+ 4	30	-
- Banques, découverts	- 11	(760 431)	(2 784 731)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>9 910 561</b>	<b>2 075 141</b>

## **NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

### **1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »**

**A-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 513DT.

**B-**La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 625DT.

**C-**La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR »perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR »perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 15 000 DT et 3 933DT.

### **2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »**

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE » en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2014.

### **3- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »**

La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2014, s'élève à 10 000 DT.

### **4- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »**

En date du 04 mars 2014, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,35% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000 KDT.

La charge supportée à ce titre en 2014 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 215 773 DT.

#### **5- Convention cadre avec « ATTJARI BANK »**

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » courant l'année 2014, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 64000DT.

#### **6- Convention avec « ATTJARI INTERMEDIATION »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

#### **7- Contrats de leasing avec « ATTJARI FINANCES »**

Au cours de l'exercice 2014, « **ATTIJARI LEASING** », a mis en force un contrat au profit de la société « **ATTIJARI FINANCES** », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 88 381 dt.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2014, à 78243DT.

#### **8- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »**

Au cours de l'exercice 2014, « **ATTIJARI LEASING** » a mis en force un contrat au profit de la société « **LES PIERRES DU NORD** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 111 986DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 863986DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 482060DT.

#### **9- Contrats de leasing avec la société « L'IMMOBILIERE HORCHANI »**

A la clôture de l'exercice 2014, le cumul des contrats mis en force par « **ATTIJARI LEASING** » au profit de la société « **L'IMMOBILIERE HORCHANI** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 82 634 dt.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 29768DT.

#### **10- Contrats de leasing avec la « SOCIETE FRITEX »**

A la clôture de l'exercice 2014, le cumul des contrats mis en force par « **ATTIJARI LEASING** » au profit de la « **SOCIETE FRITEX** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 308 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 83323DT.

#### **11- Contrats de leasing avec la société « ODYSEE HOTELS »**

Au cours de l'exercice 2014, « **ATTIJARI LEASING** » a mis en force 2 contrats au profit de la société « **ODYSEE HOTELS** », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur totale de 233 709DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 728 727DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 474249DT.

#### **12- Contrats de leasing avec la société « ATTJARI BANK »**

Au cours de l'exercice 2014, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 3 contrats au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur totale de 223 700DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 764 435DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2014, à 588984DT.

### 13- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2014
ATTIJARI Bank	83196139	90000 000	87920725	85275414	4 563467
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	12000 000	12000 000	3 000 000	210 526
ATTIJARI Intermédiation	200 000	-	200 000	-	995
<b>Total</b>	<b>86396139</b>	<b>102000 000</b>	<b>100120725</b>	<b>88275414</b>	<b>4 774988</b>

### 14- Contrat de bail avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 43 562DT.

### 15- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement. Ce contrat a pris fin suite à la cession de la voiture au cours du mois de juin 2014.

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 5085DT.

-« ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 546 576DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2014.

-« ATTIJARI LEASING » a facturé à la société « ATTIJARI BANK » la somme de 92406DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2014.

### 16- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

En vertu des termes de la décision de détachement de « ATTIJARI BANK » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28 août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « ATTIJARI LEASING ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2014, s'élève à 102 626DT. La charge supportée à ce titre en 2014 par la société et constatée au niveau des états financiers, s'élève à 212 605DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

### NOTE 42: ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 31 mars 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LESETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOSLE 31DECEMBRE 2014**

**Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING » ,**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 453.669.587DT et un bénéfice net de 6.002.799DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « ATTIJARI LEASING », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3- Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**4- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société « **ATTIJARI LEASING** » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 6 Avril 2015

### Les Co-commissaires aux Comptes

**Cabinet Walid BEN AYED**

Walid BEN AYED

**FINOR**

Mustapha MEDHIOUB

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

**Messieurs les actionnaires de la société « ATTIJARI LEASING »,**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées**

##### **1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 15 000 DT et 3 933DT.

##### **2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES »**

En date du 04mars 2014, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** »et « **ATTIJARI FINANCES** »ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** »paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,35% pour les 20 premiers millions de dinars levés et de 0,5% pour tout montant levé supérieur à 20 000KDT.

La charge supportée à ce titre en 2014 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 215 773DT.

#### **B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

### 1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2014, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 64 000DT.

### 2- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

### 3- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées, se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2014
ATTIJARI Bank	83196139	90000 000	87920725	85275414	4 563467
ATTIJARI OBLIG SICAV	3 000 000	12000 000	12000 000	3 000 000	210 526
ATTIJARI Intermédiation	200 000	-	200 000	-	995
<b>Total</b>	<b>86396139</b>	<b>102000 000</b>	<b>100120725</b>	<b>88275414</b>	<b>4 774988</b>

### 4- Contrat de bail conclu avec « ATTIJARI FINANCES »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » n'a pas appliqué l'augmentation contractuelle suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 43 562DT.

### 5- Convention conclue avec « ATTIJARI BANK »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI BANK » ont conclu, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et ce, pour un montant mensuel TTC de 1 000 DT payable trimestriellement. Ce contrat a pris fin suite à la cession de la voiture au cours du mois de juin 2014.

Les produits constatés à ce titre en 2014, s'élèvent à 5085DT.

### 6- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

A. La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** »perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 513DT.

B. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2014, respectivement à 7 500 DT et 625 DT.

#### **7- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** »en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** »perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2014.

#### **8- Contrat de conseil avec « ATTIJARI FINANCES »**

La société « **ATTIJARI LEASING** »a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** »afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2014, s'élève à 10 000 DT.

#### **C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 28août 2014, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2014, s'élève à 102 626DT. La charge supportée à ce titre en 2014 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 212 605DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 6 Avril 2015

#### **Les Co-commissaires aux Comptes**

**Cabinet Walid BEN AYED**  
Walid BEN AYED

**FINOR**  
Mustapha MEDHIOUB

## Etats financiers annuels de SICAV

### TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	419 376 171	369 758 388
Obligations et valeurs assimilées		407 953 954	357 947 694
Titres des Organismes de Placement Collectif		11 422 217	11 810 694
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		143 195 354	160 937 656
Placements monétaires	5	141 992 435	158 619 905
Disponibilités		1 202 919	2 317 751
<b>Créances d'exploitation</b>	6	-	4 760 830
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>562 571 525</b>	<b>535 456 874</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 646 899	1 351 121
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	107 084	469 782
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 753 983</b>	<b>1 820 903</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	542 948 853	517 589 341
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		17 868 689	16 046 630
<b>ACTIF NET</b>		<b>560 817 542</b>	<b>533 635 971</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>562 571 525</b>	<b>535 456 874</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

**31 Décembre**

	<i>Note</i>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	18 530 125	16 497 042
Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 141 883	16 078 917
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		388 242	418 125
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	6 026 428	5 619 188
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>24 556 553</b>	<b>22 116 231</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(6 408 281)	(6 008 822)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>18 148 272</b>	<b>16 107 409</b>
<b>Autres produits</b>		39 989	38 523
<b>Autres charges</b>	13	(609 926)	(578 887)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>17 578 334</b>	<b>15 567 045</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		290 355	479 585
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>17 868 689</b>	<b>16 046 630</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(290 355)	(479 585)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		78 160	137 877
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		413 265	311 156
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>18 069 758</b>	<b>16 016 078</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>18 069 758</u>	<u>16 016 078</u>
Résultat d'exploitation	17 578 334	15 567 045
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	78 160	137 877
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	413 265	311 156
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>9 111 813</u>	<u>36 339 262</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	578 229 127	663 978 369
- Régularisation des sommes non distribuables	11 524 849	12 788 747
- Régularisation des sommes distribuables	17 295 799	19 073 541
<b>Rachats</b>		
- Capital	(569 670 251)	(629 190 013)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 262 267)	(11 717 427)
- Régularisation des sommes distribuables	(17 005 444)	(18 593 956)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><u>27 181 571</u></u>	<u><u>52 355 340</u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	533 635 971	481 280 631
En fin de l'exercice	560 817 542	533 635 971
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	3 603 645	3 353 820
En fin de l'exercice	3 663 235	3 603 645
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><u>153,094</u></u>	<u><u>148,082</u></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><u>3,38%</u></u>	<u><u>3,19%</u></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS"

«AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-** Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-** Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D: 419.376.171 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2014	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>394 883 899</b>	<b>407 953 954</b>	<b>72,74%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>142 193 689</b>	<b>145 718 786</b>	<b>25,98%</b>
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 320 000	1 362 312	0,24%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 050 000	1 086 247	0,19%
AIL 2010/1	13 000	260 000	268 018	0,05%
AIL 2011/1	20 000	800 000	825 004	0,15%
AIL 2012/1 F	19 000	1 140 000	1 174 631	0,21%
AIL 2013-1 TF	20 000	1 600 000	1 652 778	0,29%
AIL 2014-1 TF	10 000	1 000 000	1 024 640	0,18%
AMEN BANK 2006	34 000	1 020 000	1 063 848	0,19%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	6 452 160	6 552 701	1,17%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 820 000	1 843 603	0,33%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 312 000	2 345 572	0,42%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	800 000	811 570	0,14%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	3 522 450	3 561 590	0,64%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	266 600	269 739	0,05%
AMEN BANK SUB.2014-C	37 000	3 700 000	3 701 788	0,66%
ATB 2007/1 A	8 000	240 000	246 545	0,04%
ATB 2007/1 D	8 000	576 000	595 193	0,11%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 250 000	1 284 832	0,23%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 058 450	0,37%
ATL 2010/1	70 000	1 400 000	1 423 359	0,25%
ATL 2010/2 TV	24 000	1 440 000	1 440 374	0,26%
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 610 274	0,47%

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au31/12/2014	% actif net
ATL 2013-1 TF	30 000	3 000 000	3 113 569	0,56%
ATL 2013-2 TF	35 000	3 500 000	3 525 959	0,63%
ATL 2014-1	15 000	1 500 000	1 569 600	0,28%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	1 000 000	1 035 822	0,18%
ATL 2014-3 CAT A	15 000	1 500 000	1 504 664	0,27%
ATL 2014-3 CAT C	10 000	1 000 000	1 003 932	0,18%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	816 202	0,15%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	600 000	601 160	0,11%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 142 873	1 191 035	0,21%
ATTIJARI LEAS. SUB14	5 000	500 000	500 510	0,09%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	600 000	617 671	0,11%
ATTIJARI LEASING 201	10 000	1 000 000	1 033 140	0,18%
BH 2009	75 000	5 767 500	5 768 170	1,03%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	1 761 782	0,31%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 333 000	1 375 450	0,25%
BTE 2009	24 600	1 230 000	1 245 286	0,22%
BTE 2010 B	25 900	2 072 000	2 100 161	0,37%
BTE 2011 A	2 500	250 000	260 938	0,05%
BTE 2011 B	30 000	2 700 000	2 820 575	0,50%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 099 800	1 141 736	0,20%
BTK 2009 CAT.D	8 500	680 000	706 941	0,13%
BTK 2012/1 B	40 000	2 857 200	2 875 742	0,51%
BTK SUBORDONNE 2014-	30 000	3 000 000	3 008 216	0,54%
CHO 2009	6 000	375 000	377 096	0,07%
CIL 2009/3	17 000	340 000	353 185	0,06%
CIL 2010/1	50 000	1 000 000	1 017 836	0,18%
CIL 2010/2	25 300	506 000	509 517	0,09%
CIL 2011/1 TF	12 000	480 000	498 516	0,09%
CIL 2011/1 TV	6 000	240 000	249 384	0,04%
CIL 2012/1 TF	20 000	1 200 000	1 243 713	0,22%
CIL 2012/2 TF	15 000	1 200 000	1 253 510	0,22%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 008 263	0,36%
CIL 2014/1	15 000	1 500 000	1 540 241	0,27%
CIL 2014/2	15 000	1 500 000	1 509 243	0,27%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 055 775	0,19%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	100 000	102 267	0,02%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	200 000	200 860	0,04%
HANNIBAL LEAS.2013/1	15 000	1 200 000	1 241 559	0,22%
HANNIBAL LEASE 2013/	20 000	2 000 000	2 096 894	0,37%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	360 000	365 060	0,07%
MEUBLATEX 2008	2 000	80 000	81 193	0,01%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 500 000	2 612 904	0,47%
SERVICOM 2012	8 000	640 000	667 585	0,12%
STB 2008/1	11 250	703 125	725 806	0,13%
STB 2008/2	27 000	1 856 250	1 940 086	0,35%
STB 2010/1	50 000	3 666 000	3 786 976	0,68%
TL 2009/2	18 000	360 000	371 242	0,07%
TL 2010/1	19 000	380 000	389 135	0,07%
TL 2010/2	22 000	440 000	442 333	0,08%
TL 2011/1 F	24 600	984 000	1 009 422	0,18%
TL 2011/2 F	27 700	1 107 376	1 116 678	0,20%
TL 2011/3 F	35 000	2 098 980	2 190 034	0,39%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 098 472	0,37%

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 574 315	0,46%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	2 000 000	2 028 603	0,36%
TL 2014-1 CAT A TF	24 510	2 451 000	2 546 923	0,45%
TL 2014-2 CAT.A TF	15 000	1 500 000	1 504 220	0,27%
TL 2014-2 CAT.B TF	10 000	1 000 000	1 002 906	0,18%
TL SUB 2010 TV	10 000	400 000	415 961	0,07%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	500 000	526 581	0,09%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 582 455	0,28%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	240 000	249 205	0,04%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	1 600 000	1 659 897	0,30%
TUNISIE FACTORING 20	10 000	1 000 000	1 007 493	0,18%
UBCI 2013	15 000	1 500 000	1 548 066	0,28%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 000 000	1 019 332	0,18%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 999 500	2 040 008	0,36%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 750 000	3 830 787	0,68%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 550 000	2 595 070	0,46%
UIB 2011/2	42 000	2 992 914	3 124 493	0,56%
UIB 2012/1 A	42 500	3 637 961	3 817 800	0,68%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	200 000	208 434	0,04%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	800 000	809 696	0,14%
<b>Obligations de L'ETAT</b>		<b>7 470 516</b>	<b>7 668 103</b>	<b>1,37%</b>
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	48 282	470 516	484 108	0,09%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	70 000	7 000 000	7 183 995	1,28%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>226 543 622</b>	<b>231 824 303</b>	<b>41,34%</b>
BTA 02-2015-7%	256	257 152	271 828	0,05%
BTA 05 2022 6,9%	75	77 400	80 446	0,01%
BTA 11/08/2022 5,6%	75 922	72 360 073	73 692 639	13,14%
BTA 12/02/2020 5,5%	42 010	40 580 009	42 351 459	7,55%
BTA 12/10/2015 5.00%	829	826 459	834 563	0,15%
BTA 12/10/2018 5,5%	60 146	58 416 877	59 018 667	10,52%
BTA 12/12/2016 5.25%	500	497 550	498 701	0,09%
BTA 14 OCTOBRE 2020	18 400	17 646 500	17 832 328	3,18%
BTA 15/01/2018 5,3%	4 573	4 507 228	4 726 823	0,84%
BTA MARS 2016 5.25%	438	437 684	452 603	0,08%
BTA MARS 2019 5,5%	31 600	30 936 690	32 064 247	5,72%
<b>Bons du trésor zéro coupon</b>		<b>18 676 071</b>	<b>22 742 762</b>	<b>4,06%</b>
BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	4 190 903	0,75%
BTZC OCT 2016	550	290 675	450 224	0,08%
BTZC OCT 2016	8 620	7 476 298	7 778 043	1,39%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	3 185 967	0,57%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 468 413	0,62%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 207 339	0,22%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 676 742	0,30%
BTZC OCT 2016	960	515 040	785 130	0,14%

Désignation du titre	Nombre	coût	valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>10 994 544</b>	<b>11 422 217</b>	<b>2,04%</b>
<b>Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1</b>		<b>553 951</b>	<b>557 468</b>	<b>0,10%</b>
FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	142 776	143 660	0,03%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	411 175	413 807	0,07%
<b>Titres d'OPCVM</b>		<b>9 840 593</b>	<b>10 001 241</b>	<b>1,78%</b>
<b><u>Actions SICAV</u></b>				
GO SICAV	7 959	809 559	812 765	0,14%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 618 474	0,47%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 657 480	0,30%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 980 438	0,35%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 528 489	0,27%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	841 339	0,15%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	562 257	0,10%
<b><u>Parts des Fonds Commun de Placements</u></b>				
		<b>600 000</b>	<b>863 508</b>	<b>0,15%</b>
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	863 508	0,15%
<b>TOTAL</b>		<b>405 878 442</b>	<b>419 376 171</b>	<b>74,78%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>74,55%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>358 986 492</b>	<b>10 422 467</b>	<b>349 429</b>	<b>369 758 388</b>	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	25 419 539			25 419 539	
Bons du trésor assimilables (BTA)	111 384 564			111 384 564	
Bons du trésor Zéro Coupon	7 476 298			7 476 298	
Emprunt national	7 470 516			7 470 516	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(22 616 666)			(22 616 666)	
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(81 780 482)			(81 780 482)	413 265
Annuités des parts des fonds communs de créances	(461 819)			(461 819)	
* Variation des plus ou moins values portefeuilles titres			78 160	78 160	
* Variations des intérêts courus		2 647 674		2 647 674	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>405 878 442</b>	<b>13 070 141</b>	<b>427 588</b>	<b>419 376 171</b>	<b>413 265</b>

## Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 141.992.435 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2014</i>	<i>% Actif net</i>
<b>Dépôt à vue</b>		<b>21 767 712</b>	<b>21 852 018</b>	<b>3,90%</b>
AMEN BANK SIEGE		774 917	786 008	0,14%
AMEN BANK ARIANA		4 974	4 994	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA		2 560	2 570	0,00%
AMEN BANK NABEUL		56 566	56 797	0,01%
AMEN BANK PASTEUR		20 839 168	20 911 756	3,73%
AMEN BANK SOUSSE		4 155	4 172	0,00%
AMEN BANK SFAX		85 372	85 721	0,02%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>47 000 000</b>	<b>48 113 200</b>	<b>8,58%</b>
AMEN BANK NABEUL		310 000	323 065	0,06%
AMEN BANK PASTEUR		35 159 000	35 851 603	6,39%
AMEN BANK SFAX		2 046 000	2 134 255	0,38%
AMEN BANK SIEGE		724 000	748 973	0,13%
AMEN BANK SOUSSE		3 831 000	3 952 331	0,70%
AMEN BANK ARIANA		4 000 000	4 132 257	0,74%
AMEN BANK CHARGUIA		930 000	970 717	0,17%
<b>Certificat de dépôt</b>	<b>20 500 000</b>	<b>19 931 371</b>	<b>20 237 728</b>	<b>3,61%</b>
AMEN BANK au 31/03/2015 à 6,97% pour 360 jours	1 000 000	947 873	987 113	0,18%
AMEN BANK au 20/05/2015 à 6,97% pour 365 jours	2 000 000	1 894 394	1 959 783	0,35%
AMEN BANK au 20/05/2015 à 6,97% pour 365 jours	1 000 000	947 197	979 891	0,17%
UBCI au 06/02/2015 à 6,43% pour 70 jours	3 000 000	2 970 364	2 984 759	0,53%
AMEN BANK au 25/05/2015 à 6,97% pour 360 jours	1 500 000	1 421 810	1 468 724	0,26%
AMEN BANK au 02/09/2015 à 7,65% pour 365 jours	3 000 000	2 827 249	2 884 517	0,51%
AMEN BANK au 19/01/2015 à 6,53% pour 60 jours	3 000 000	2 974 161	2 992 248	0,53%
AMEN BANK au 25/01/2015 à 6,53% pour 60 jours	500 000	495 694	498 565	0,09%
AMEN BANK au 22/01/2015 à 6,53% pour 60 jours	2 500 000	2 478 468	2 492 464	0,44%
AMEN BANK au 25/01/2015 à 6,53% pour 60 jours	3 000 000	2 974 161	2 989 664	0,53%
<b>Billets de trésorerie pré - comptés</b>	<b>52 500 000</b>	<b>50 792 368</b>	<b>51 789 488</b>	<b>9,23%</b>
TUNISIE LEASING au 25/05/2015 à 7,30% pour 360 jours	1 000 000	945 573	978 229	0,17%
TUNISIE LEASING au 12/01/2015 à 6,80% pour 30 jours	3 000 000	2 986 028	2 995 042	0,53%
TUNISIE LEASING au 17/03/2015 à 7,15% pour 190 jours	4 000 000	3 883 636	3 954 067	0,71%
TUNISIE LEASING au 11/03/2015 à 7,15% pour 180 jours	5 000 000	4 861 936	4 947 075	0,88%
TUNISIE LEASING au 21/05/2015 à 7,30% pour 365 jours	5 000 000	4 724 347	4 894 270	0,87%
<b>Total émetteur TL</b>	<b>18 000 000</b>	<b>17 401 520</b>	<b>17 768 684</b>	<b>3,17%</b>

TUNISIE FACTORING au 19/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 500 000	1 416 250	1 468 336	0,26%
TUNISIE FACTORING au 02/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	1 000 000	944 167	976 749	0,17%
TUNISIE FACTORING au 30/04/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 500 000	2 360 417	2 454 492	0,44%
TUNISIE FACTORING au 18/06/2015 à 7,4% pour 365 jours	2 000 000	1 888 334	1 948 603	0,35%
TUNISIE FACTORING au 22/07/2015 à 7,48% pour 365 jours	3 500 000	3 302 620	3 390 765	0,60%
TUNISIE FACTORING au 22/05/2015 à 7,4% pour 365 jours	3 000 000	2 832 500	2 935 295	0,52%
<i>Total émetteur TUNISIE FACTORING</i>	<i>13 500 000</i>	<i>12 744 288</i>	<i>13 174 239</i>	<i>2,35%</i>
HBG HOLDING garantie par LA BIAT au 28/01/2015 à 6,80% pour 90 jours	10 000 000	9 866 273	9 959 882	1,78%
<i>Total émetteur HBG HOLDING</i>	<i>10 000 000</i>	<i>9 866 273</i>	<i>9 959 882</i>	<i>1,78%</i>
MODERN LEASING au 05/02/2015 à 7,15% pour 90 jours	1 000 000	985 951	994 537	0,18%
MODERN LEASING au 11/02/2015 à 7,20% pour 90 jours	2 000 000	1 971 709	1 987 112	0,35%
MODERN LEASING au 26/02/2015 à 7,20% pour 90 jours	2 000 000	1 971 709	1 982 397	0,35%
MODERN LEASING au 08/01/2015 à 7,15% pour 90 jours	1 000 000	985 951	998 907	0,18%
MODERN LEASING au 17/02/2015 à 7,20% pour 90 jours	2 000 000	1 971 709	1 985 226	0,35%
<i>Total émetteur MODERN LEASING</i>	<i>8 000 000</i>	<i>7 887 030</i>	<i>7 948 179</i>	<i>1,42%</i>
CIL au 27/01/2015 à 7,45% pour 90 jours	500 000	492 686	497 887	0,09%
CIL au 01/09/2015 à 7,50% pour 365 jours	1 500 000	1 415 198	1 443 543	0,26%
CIL au 19/01/2015 à 7,45% pour 90 jours	1 000 000	985 372	997 074	0,18%
<i>Total émetteur CIL</i>	<i>3 000 000</i>	<i>2 893 257</i>	<i>2 938 505</i>	<i>0,52%</i>
<b>Total général</b>		<b>139 491 451</b>	<b>141 992 435</b>	<b>25,32%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>25,24%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Décembre 2014 un solde nul contre D : 4.760.830 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	-	4 760 830
	-	<u>4 760 830</u>
<b>Total</b>		

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à D : 1.646.899 contre D : 1.351.121 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Montant HT	1 416 931	1 347 079
TVA	255 048	242 474
<b><u>Total TTC</u></b>	<b><u>1 671 979</u></b>	<b><u>1 589 554</u></b>
Retenue à la source	25 080	238 433
<b><u>Net à payer</u></b>	<b><u>1 646 899</u></b>	<b><u>1 351 121</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 107.084 contre D : 469.782 au 31.12.2013, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	48 541	45 463
Retenues à la source sur commissions	25 080	238 433
TCL à payer	5 650	5 441
intérêts intercalaires sur obligations	11 960	16 043
Achat titres à payer	-	156 747
Autres	4 067	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	11 787	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>107 084</u></b>	<b><u>469 782</u></b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2013**

Montant	517 589 341
Nombre de titres	3 603 645
Nombre d'actionnaires	13 176

### Souscriptions réalisées

Montant	578 229 127
Nombre de titres émis	4 025 841
Nombre d'actionnaires nouveaux	3 850

### Rachats effectués

Montant	(569 670 251)
Nombre de titres rachetés	(3 966 251)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 811)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	78 160
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	413 265
Régularisation des sommes non distribuables	(2 766)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	16 046 630
Régularisation des résultats incorporés au capital	265 348

### Capital au 31-12-2014

Montant	542 948 853
Nombre de titres	3 663 235
Nombre d'actionnaires	13 215

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 Mai 2014.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 18.530.125 contre D : 16.497.042 en 2013, et se détaillent comme suit :

	2014	2013
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	6 975 335	6 580 790
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, BTZC)	11 166 547	9 498 127
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	350 696	359 621
<i>Revenus des parts de fonds communs de créances</i>		
- intérêts	37 547	58 504
<b>TOTAL</b>	18 530 125	16 497 042

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 6.026.428 contre D : 5.619.188 au 31.12.2013, et se détaille ainsi :

	2014	2013
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	2 426 432	2 149 152
Intérêts des certificats de dépôt	1 102 830	1 332 107
Intérêts des dépôts à vue	413 217	504 757
Intérêts des dépôts à terme	2 083 949	1 633 172
<b>TOTAL</b>	6 026 428	5 619 188

## Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2014 à D : 6.408.281 contre D : 6.008.822 au 31.12.2013 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

## Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2014 à D : 609.926 contre D : 578.887 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	543 075	509 222
TCL	62 176	58 910
Autres	4 675	10 754
<b>Total</b>	<b>609 926</b>	<b>578 887</b>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	6,704	6,137	6,319	6,102	5,681
Charges de gestion des placements	(1,749)	(1,667)	(1,738)	(1,635)	(1,513)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,954</b>	<b>4,470</b>	<b>4,581</b>	<b>4,467</b>	<b>4,168</b>
Autres produits	0,011	0,011	0,006	0,005	0,009
Autres charges	(0,166)	(0,161)	(0,164)	(0,157)	(0,146)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,799</b>	<b>4,320</b>	<b>4,423</b>	<b>4,315</b>	<b>4,031</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,079	0,133	(0,171)	(0,033)	0,159
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,878</b>	<b>4,453</b>	<b>4,251</b>	<b>4,282</b>	<b>4,190</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,021	0,038	0,450	0,759	(0,262)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,113	0,086	(0,683)	(0,928)	0,771
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,134</b>	<b>0,125</b>	<b>(0,233)</b>	<b>(0,170)</b>	<b>0,509</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,933</b>	<b>4,444</b>	<b>4,189</b>	<b>4,145</b>	<b>4,540</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,134</b>	<b>0,125</b>	<b>(0,233)</b>	<b>(0,170)</b>	<b>0,509</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	0,003	0,008	0,002	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,133</b>	<b>0,127</b>	<b>(0,226)</b>	<b>(0,168)</b>	<b>0,509</b>
Valeur liquidative	153,094	148,082	143,502	139,476	135,363

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,16%	1,14%	1,23%	1,19%	1,14%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,24%	3,05%	3,00%	3,12%	3,15%

### **14.2. Rémunération du gestionnaire, de dépositaire et des distributeurs :**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

#### **Rémunération des distributeurs :**

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISIE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 562.571.525 un actif net de D : 560.817.542 et un bénéfice de D :18.069.758, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

1- A notre avis, les états financiers de la Société «TUNISIE SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

2- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 20 avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 20 avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV PLUS

SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Walid BEN SALAH.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinar tunisien)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	2 679 795	3 541 589
Actions et droits rattachés		47	47
Obligations et valeurs assimilées		2 638 368	3 482 851
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 381	58 691
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		816 860	1 051 149
Placements monétaires	5	813 120	1 045 338
Disponibilités		3 740	5 811
<b>Créances d'exploitation</b>	6	855	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 497 511</b>	<b>4 592 738</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	9 892	10 870
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	2 632	10 930
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 524</b>	<b>21 800</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	3 381 617	4 427 012
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		103 370	143 926
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 484 987</b>	<b>4 570 938</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 497 511</b>	<b>4 592 738</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

		<b>31 Décembre</b>	
		<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	169 210	192 352
Revenus des actions		3	2
Revenus des obligations et valeurs assimilées		166 786	189 200
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		2 421	3 150
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	29 594	29 965
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		198 805	222 317
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(48 035)	(51 254)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		150 770	171 063
<b>Autres produits</b>		-	138
<b>Autres charges</b>	13	(6 532)	(7 542)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		144 238	163 659
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(40 868)	(19 733)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		103 370	143 926
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		40 868	19 733
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		20 919	(497)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		(13 698)	7 104
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		151 458	170 266

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	<b>31 Décembre</b>	
	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>151 458</b>	<b>170 266</b>
Résultat d'exploitation	144 238	163 659
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 919	(497)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(13 698)	7 104
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(1 237 409)</b>	<b>(452 204)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	4 356 784	4 851 819
- Régularisation des sommes non distribuables	86 356	89 690
- Régularisation des sommes distribuables	129 951	185 528
<b>Rachats</b>		
- Capital	(5 513 367)	(5 270 127)
- Régularisation des sommes non distribuables	(126 314)	(103 853)
- Régularisation des sommes distribuables	(170 819)	(205 261)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 085 951)</b>	<b>(281 938)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	4 570 938	4 852 876
En fin de l'exercice	3 484 987	4 570 938
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	92 664	101 711
En fin de l'exercice	68 455	92 664
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>50,909</b>	<b>49,328</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,21%</b>	<b>3,39%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014, à D : 2.679.795 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Actions&amp; droits rattachés</b>		<b>36</b>	<b>47</b>	<b>0,00%</b>
TPR	11	36	47	0,00%
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>		<b>2 563 930</b>	<b>2 638 368</b>	<b>75,71%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1 020 586</b>	<b>1 050 237</b>	<b>30,14%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	30 000	31 290	0,90%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	81 162	2,33%
ATL 2010/2 TV	1 000	60 000	60 016	1,72%
BTE 2010 B	600	48 000	48 652	1,40%
CIL 2010/2	700	14 000	14 097	0,40%
CIL 2011/1 TF	1 000	40 000	41 543	1,19%
TL 2011/1 F	1 000	40 000	41 033	1,18%
TL 2011/3 F	1 000	60 000	62 553	1,79%
TL 2012-2 B	500	50 000	52 462	1,51%
TL 2012/1 B TF	800	80 000	82 378	2,36%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	101 430	2,91%
TUNISIE FACTORING 20	1 000	100 000	100 749	2,89%
UIB 2011/1 TR B	500	42 500	43 251	1,24%
UIB 2011/2	1 500	104 666	109 774	3,15%
UIB 2012/1 A	2 000	171 420	179 847	5,16%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>11 149</b>	<b>11 463</b>	<b>0,33%</b>
Emprunt national 2014	1 138	11 149	11 463	0,33%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>887 262</b>	<b>907 115</b>	<b>26,03%</b>
BTA 11/08/2022 5,6%	138	131 651	134 073	3,85%
BTA 12/02/2020 5,5%	370	358 195	374 705	10,75%
BTA 12/12/2016 5.25%	400	397 416	398 337	11,43%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupon</b>		<b>644 934</b>	<b>669 552</b>	<b>19,21%</b>
BTZC 10 2016	200	173 464	180 465	5,18%
BTZC 10 2016	542	471 470	489 087	14,03%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>41 118</b>	<b>41 381</b>	<b>1,19%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	41 118	41 381	1,19%
<b>Total</b>		<b>2 605 084</b>	<b>2 679 795</b>	<b>76,90%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>76,62%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuilles-titres" sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>Valeurs</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	3 454 019	107 997	(20 427)	3 541 589	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
BTZC	644 934			644 934	
BTA	1 396 077			1 396 077	
Obligations	204 666			204 666	
Emprunt national	11 149			11 149	
Actions	6 820			6 820	
<u>* Cessions et remboursements de l'exercice</u>					
Obligations	(148 080)			(148 080)	
BTA	(2 940 469)			(2 940 469)	(17 258)
Actions	(6 820)			(6 820)	3 560
Titres FCC	(17 213)			(17 213)	-
<u>* Variation des plus ou moins values</u> <u>/portefeuilles titres</u>			20 919	20 919	
<u>* Variations des intérêts courus sur obligations et</u> <u>valeurs assimilées</u>		(33 777)		(33 777)	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	2 605 084	74 220	492	2 679 795	(13 698)

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 813.120 contre D : 1.045.338 au 31.12.2013, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>BTC</b>				
	<b>140 000</b>	<b>139 044</b>	<b>139 058</b>	<b>3,99%</b>
BTC 52 semaines au 24/02/2015	140 000	139 044	139 058	3,99%
<b>Dépôt à vue</b>		<b>578 054</b>	<b>580 269</b>	<b>16,65%</b>
Amen bank pasteur		578 054	580 269	16,65%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>90 000</b>	<b>93 793</b>	<b>2,69%</b>
Amen bank pasteur		90 000	93 793	2,69%
<b>Total général</b>		<b>807 098</b>	<b>813 120</b>	<b>23,33%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>23,25%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 855 contre un solde nul à la même date de l'exercice précédent et représente la retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations.

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2014 à D : 9.892, contre D : 10.870 au 31.12.2013 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Montant HT	8 511	10 837
TVA	1 532	1 951
<b>Total TTC</b>	<b>10 043</b>	<b>12 788</b>
Retenue à la source	151	1 918
<b>Net à payer</b>	<b>9 892</b>	<b>10 870</b>

### Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 2.632, contre D : 10.930 au 31.12.2013, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	296	387
Retenues à la source à payer	151	1 918
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 171	8 582
TCL	32	43
Intérêts intercalaires sur obligations	983	-
<b>Total</b>	<b><u>2 632</u></b>	<b><u>10 930</u></b>

### Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Montant	4 427 012
Nombre de titres	92 664
Nombre d'actionnaires	688
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	4 356 784
Nombre de titres émis	91 194
Nombre d'actionnaires nouveaux	140
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(5 513 367)
Nombre de titres rachetés	(115 403)
Nombre d'actionnaires sortants	(148)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	(13 698)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 357)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	143 926
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(37 602)
<u>Capital au 31-12-2014</u>	
Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2014.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 169.210 contre D : 192.352 au 31 Décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	2014	2013
<b><u>Revenus des actions</u></b>		
- dividendes	3	2
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	45 482	46 081
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts ( BTA , BTZC)	121 305	143 119
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	2 421	3 150
<b>TOTAL</b>	<b>169 210</b>	<b>192 352</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à D : 29.594, contre D : 29.965 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	2014	2013
Intérêts des dépôts à vue	12 357	13 735
Intérêts des dépôts à terme	3 793	-
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	13 338	14 397
Intérêts des BTC	107	1 833
<b>TOTAL</b>	<b>29 594</b>	<b>29 965</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2014 à D : 48.035 contre D : 51.254 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2014 à D : 6.532 contre D : 7.542 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Redevance CMF	4 803	5 118
TCL	526	1 523
Autres	1 203	901
<b>Total</b>	<b>6 532</b>	<b>7 542</b>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Revenus des placements	2,904	2,399	1,546	1,578	1,756
Charges de gestion des placements	(0,702)	(0,553)	(0,363)	(0,361)	(0,381)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>2,202</b>	<b>1,846</b>	<b>1,184</b>	<b>1,217</b>	<b>1,375</b>
Autres produits	0,000	0,001	0,001	0,022	0,005
Autres charges	(0,095)	(0,081)	(0,048)	(0,048)	(0,044)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>2,107</b>	<b>1,766</b>	<b>1,137</b>	<b>1,191</b>	<b>1,336</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,597)	(0,213)	0,338	0,325	0,213
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,510</b>	<b>1,553</b>	<b>1,475</b>	<b>1,516</b>	<b>1,549</b>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	0,306	(0,005)	(0,034)	0,021	(0,072)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,200)	0,077	-	(0,061)	0,111
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,105</b>	<b>0,071</b>	<b>(0,034)</b>	<b>(0,040)</b>	<b>0,039</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,213</b>	<b>1,837</b>	<b>1,103</b>	<b>1,152</b>	<b>1,375</b>
<b>Résultat non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,105</b>	<b>0,071</b>	<b>(0,034)</b>	<b>(0,040)</b>	<b>0,039</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,034)	(0,009)	(0,001)	(0,010)	0,016
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,071</b>	<b>0,062</b>	<b>(0,035)</b>	<b>(0,050)</b>	<b>0,055</b>
Valeur liquidative	50,909	49,328	47,712	46,272	44,806
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,40%	1,14%	0,77%	0,79%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,17%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,01%	3,20%	3,14%	3,33%	3,52%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération brute de 1,5% l'an, sur les placements en actions et de 1% l'an sur le reliquat de l'actif net.

### **Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV PLUS», pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.497.511, un actif net de D : 3.484.987 et un bénéfice de D : 151.458, ainsi que sur les vérifications des informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 22 avril 2015,

**Le commissaire aux comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Walid BEN SALAH**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 avril 2015,

**Le commissaire aux comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Walid BEN SALAH**

## Etats financiers annuels de SICAV

### STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mourad FRADI.

#### BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		8 217 506	7 844 836
Obligations et valeurs assimilées		253 843	313 954
Titres OPCVM		162 595	257 054
	<b>3.1</b>	<b>8 633 944</b>	<b>8 415 844</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	746 425	993 317
Disponibilités	<b>3.3</b>	1 932 304	1 839 986
		<b>2 678 729</b>	<b>2 833 303</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 312 673</b>	<b>11 249 147</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	58 678	40 811
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	4 702	5 048
		<b>63 380</b>	<b>45 859</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	11 097 581	11 072 781
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>151 712</b>	<b>130 507</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	1
Sommes distribuables de l'exercice		151 710	130 506
<b>ACTIF NET</b>		<b>11 249 293</b>	<b>11 203 288</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			
		<b>11 312 673</b>	<b>11 249 147</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>255 425</b>	<b>320 292</b>
Dividendes	4.1	241 823	304 021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	13 602	16 271
Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>94 437</b>	<b>65 485</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>349 862</b>	<b>385 777</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;161 925&gt;</b>	<b>&lt;191 892&gt;</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>187 937</b>	<b>193 885</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<32 252>	<39 001>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>155 685</b>	<b>154 884</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<3 975>	<24 378>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>151 710</b>	<b>130 506</b>
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		3 975	24 378
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		938 407	<1 215 996>
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		<237 137>	70 331
<i>Frais de négociation de titres</i>		<18 719>	<21 895>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>838 236</b>	<b>&lt;1 012 676&gt;</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b>838 236</b>	<b>&lt;1 012 676&gt;</b>
Résultat d'exploitation		155 685	154 884
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		938 407	<1 215 996>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		<237 137>	70 331
Frais de négociation de titres		<18 719>	<21 895>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;126 632&gt;</b>	<b>&lt;97 183&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>&lt;665 599&gt;</b>	<b>&lt;3 347 022&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>272 881</b>	<b>107 920</b>
Capital		105 841	56 484
Régularisation des sommes non distribuables		165 881	51 162
Régularisation des sommes distribuables		1 159	274
<b>Rachats</b>		<b>&lt;938 480&gt;</b>	<b>&lt;3 454 942&gt;</b>
Capital		<743 140>	<3 536 367>
Régularisation des sommes non distribuables		<186 510>	110 187
Régularisation des sommes distribuables		<9 007>	<32 532>
Droit de sortie		177	3 770
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>46 005</b>	<b>&lt;4 456 881&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de l'exercice		11 203 288	15 660 169
En fin de l'exercice		11 249 293	11 203 288
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de l'exercice		4 917	6 334
En fin de l'exercice		4 634	4 917
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b>2 427,556</b>	<b>2 278,480</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b>7,71%</b>	<b>&lt;7,17%&gt;</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

### **2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31 décembre 2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

### **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

#### **A- Actions et droits rattachés**

<b>Titre</b>	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur Actuelle</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
ADWYA	52 200	350 022	426 631	3,77%
AIR LIQUIDE	174	52 957	40 890	0,36%
AMEN BANK	8 825	250 122	229 662	2,03%
ASSAD	49 365	428 906	395 562	3,50%
ASTREE	1 027	24 471	56 064	0,50%
ATB	12 000	48 845	52 356	0,46%
BIAT	4 600	298 102	362 273	3,20%
CARTHAGE CEMENT	82 000	241 317	199 014	1,76%
CELLCOM	5 200	40 657	42 349	0,37%
CEREALIS	30 450	205 670	207 547	1,83%
DELICE HOLDING	11 016	166 720	166 804	1,47%
ESSOUKNA	77 850	384 984	487 419	4,31%
ESSOUKNA NG 2014	33 430	164 302	197 906	1,75%
EURO-CYCLES	13 723	139 141	224 700	1,99%
HEXABYTE	8 890	82 737	82 313	0,73%
I.C.F NS 4/4	1 240	43 966	45 768	0,40%
MAGASIN GENERAL	8 000	227 649	254 976	2,25%
ONE TECH HOLDING	28 000	182 271	201 740	1,78%
POULINA G H	17 000	100 021	95 166	0,84%
S.N.M.V.T	11 400	298 411	250 048	2,21%
SAH TUNISIE	11 400	112 227	122 356	1,08%
SFBT	28 763	489 784	647 513	5,72%
SIMPAR	14 860	485 451	834 374	7,38%
SIMPAR NG 2014	3 185	99 770	162 117	1,43%
SITS	31 800	111 084	61 056	0,54%
SOMOCER	46 000	134 912	115 828	1,02%
SOTEMAIL	92 700	232 480	264 195	2,34%
SOTRAPIL	21 700	277 370	192 132	1,70%
SOTUVER	64 050	365 401	336 903	2,98%
TELNET HOLDING	32 691	191 004	166 266	1,47%
TUNINVEST-SICAR	8 518	74 059	93 988	0,83%
TUNIS RE	56 056	588 423	560 560	4,96%
TUNISAIR	50 000	58 364	57 100	0,50%
TUNISIE LEASING	16 285	367 617	348 108	3,08%
UIB	16 000	181 141	235 822	2,08%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>7 500 358</b>	<b>8 217 506</b>	<b>72,64%</b>

**B- Titres OPCVM**

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SAFA	300	30 553	31 480	0,28%
MAXULA INVEST.SICAV	1 250	129 909	131 115	1,16%
<b>Total Titres OPCVM</b>		<b>160 462</b>	<b>162 595</b>	<b>1,44%</b>

**C- Obligations et valeurs assimilées**

Titre	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	82 235	82 761	0,73%
STB 2008/2	2 000	140 869	146 813	1,30%
TL 2011/1 F	200	7 900	8 135	0,07%
TL 2011/2 F	400	16 000	16 134	0,14%
<b>Total Obligations et valeurs assimilés</b>		<b>247 004</b>	<b>253 843</b>	<b>2,24%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 907 824</b>	<b>8 633 944</b>	<b>76,32%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	3 921 596
OPCVM	249 869
	<b>4 171 465</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	4 524 766	-	4 247 736	< 277 030 >
Titres OPCVM	306 894	-	347 044	40 150
Obligation et FCC	59 182	14 532	73 458	< 256 >
	<b>4 890 842</b>	<b>14 532</b>	<b>4 668 238</b>	<b>&lt; 237 136 &gt;</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b>Billets de trésorerie</b>				
Hannibal LEASE au 01/02/2015	750 000	743 081	746 425	6,60%
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b>750 000</b>	<b>743 081</b>	<b>746 425</b>	<b>6,60%</b>

### 3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	1 889 514	1 838 658
Ventes de titres à encaisser	88 908	173 664
Amen Bank Pasteur	67 672	144 104
Intérêt courus sur dépôt à vue	8 934	9 704
Retenue à la source opérée/dépôt à vue	< 1 787 >	< 1 940 >
Achats de titres à régler	< 120 937 >	< 324 204 >
<b>Total</b>	<b>1 932 304</b>	<b>1 839 986</b>

### 3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	21 549	11 734
Rémunération du distributeur exclusif à payer	25 620	27 376
Rémunération du dépositaire à payer	3 207	1 701
Commission de surperformance	8 302	-
<b>Total</b>	<b>58 678</b>	<b>40 811</b>

### 3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 068	2 674
TCL à payer	690	1 135
Redevance CMF	944	959
Retenue à la source à payer	-	280
<b>Total</b>	<b>4 702</b>	<b>5 048</b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

**31/12/2014**

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Montant	11 072 781
Nombre de titres	4 917
Nombre d'actionnaires	113

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	105 841
Nombre de titres	47
Nombre d'actionnaires entrants	2

#### **Rachats effectués**

Montant	<743 140 >
Nombre de titres	330
Nombre d'actionnaires sortants	12

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	<18 719 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	938 407
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	<237 137 >
Droit de sortie	177
Régularisations des sommes non distribuables	<20 629 >

#### **Capital au 31 décembre 2014**

Montant	11 097 581
Nombre de titres	4 634
Nombre d'actionnaires	103
Taux de rendement	7,71 %

### **3.7 Sommes distribuables :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

<b><u>Désignations</u></b>	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Résultats d'exploitation	155 685	154 884
Régularisations	< 3 975 >	< 24 378 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>151 710</b>	<b>130 506</b>
<b>Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
	<b>151 712</b>	<b>130 507</b>

### **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

#### **4.1 Dividende :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Dividende ASSAD	33 250	40 546
Dividende ESSOUKNA	22 820	24 710
Dividende SIMPAR	21 300	25 005
Dividende TUNIS RE	17 500	21 783
Dividende TUNISIE LEASING	13 707	11 342
Dividende SOTUVER	12 342	12 000
Dividende TPR	11 730	12 199
Dividende BIAT	11 425	3 577
Dividende SOTRAPIL	10 350	10 709
Dividende EURO-CYCLES	9 900	-
Dividende TELNET HOLDING	9 412	13 285
Dividende ONE TECH HOLDING	8 400	-
Dividende TUNIVEST SICAR	7 400	10 095
Dividende ATTIJARI LEASING	5 340	12 480
Dividende S.N.V.M.T	4 920	5 880
Dividende SFBT	4 875	16 873
Dividende SOTEMAIL	4 612	-
Dividende SAH TUNISIE	4 349	-
Dividende AMEN BANK	4 030	9 265
Dividende POULINA G H	3 570	3 231
Dividende SFBT NG	3 209	888
Dividende NEW BODY LINE	2 320	3 685

Dividende SOMOCER	2 303	474
Dividende ADWYA	2 225	450
Dividende SOTIPAPIER	2 072	-
Dividende I.C.F. NS 2012	2 071	1 407
Dividende ASTREE	1 827	1 583
Dividende ALKIMIA	1 284	273
Dividende AIR LIQUIDE	992	1 581
Dividende CIL	938	9 525
Dividende HEXABYTE	744	317
Dividende AMEN BANK NG	606	-
Dividende ATTIJARI BANK	-	14 191
Dividende SITS	-	10 976
Dividende I.C.F	-	6 300
Dividende BT	-	4 550
Dividende MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	-	4 442
Dividende ATTIJARI OBLIGATIONS SICAV	-	2 809
Dividende ARTES	-	2 500
Dividende G.I.F	-	1 830
Dividende SOTETEL	-	1 170
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	-	976
Dividende STAR	-	756
Dividende UBCI	-	300
Dividende BH	-	58
Dividende ATL	-	-
Dividende BNA	-	-
Dividende ATB	-	-
Dividende LES CIMENTS DE BIZERTE	-	-
Dividende SOPAT	-	-
	<b>241 823</b>	<b>304 021</b>

#### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	13 602	16 271
<b>Total</b>	<b>13 602</b>	<b>16 271</b>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Intérêts sur billet de trésorerie	53 604	22 154
Intérêts sur dépôt à vue	31 428	37 334
Intérêts sur certificat de dépôt	9 405	5 997
<b>Total</b>	<b><u>94 437</u></b>	<b><u>65 485</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Rémunération du gestionnaire	44 138	55 183
Rémunération du distributeur exclusif	102 990	128 761
Rémunération du dépositaire	6 495	7 948
Commission de surperformance	8 302	-
<b>Total</b>	<b><u>161 925</u></b>	<b><u>191 892</u></b>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Redevance CMF	11 009	13 472
TCL	9 928	15 121
Honoraires du commissaire aux comptes	9 788	9 756
Autres frais	1 527	652
<b>Total</b>	<b><u>32 252</u></b>	<b><u>39 001</u></b>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	75,499	78,458	68,079	57,051
Charges de gestion des placements	< 34,943 >	< 39,026 >	< 41,001 >	< 32,007 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>40,556</b>	<b>39,432</b>	<b>27,078</b>	<b>25,044</b>
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 6,960 >	< 7,932 >	< 6,972 >	< 6,231 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>33,596</b>	<b>31,500</b>	<b>20,106</b>	<b>18,813</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,858 >	< 4,958 >	< 3,519 >	< 0,048 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>32,738</b>	<b>26,542</b>	<b>16,587</b>	<b>18,765</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	202,505	< 247,304 >	< 15,399 >	1,648
Frais de négociation de titres	< 4,039 >	< 4,453 >	< 4,489 >	< 4,410 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 51,173 >	14,304	126,223	22,677
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>147,293</b>	<b>&lt; 237,453 &gt;</b>	<b>106,335</b>	<b>19,915</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>180,888</b>	<b>&lt; 205,953 &gt;</b>	<b>126,441</b>	<b>38,728</b>
Droit de sortie	0,038	0,767	2,424	12,544
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>147,331</b>	<b>&lt; 236,686 &gt;</b>	<b>108,759</b>	<b>32,459</b>
Régularisation du résultat non distribuable	< 4,453 >	32,814	< 7,980 >	41,029
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>142,878</b>	<b>&lt; 203,872 &gt;</b>	<b>100,779</b>	<b>73,488</b>
Distribution de dividende	26,541	16,587	5,701	-
<b>Valeur liquidative</b>	<b>2 427,556</b>	<b>2 278,480</b>	<b>2 472,398</b>	<b>2 360,733</b>

### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,47%	1,43%	1,44%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,29%	0,29%	0,24%	0,27%
Résultat distribuable / actif net moyen	1,41%	1,15%	0,70%	0,82%

### 5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de succès s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

## **RAPPORT GENERAL**

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 11312673 DT, un actif net de 11249293 DT pour 4634 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 427,556 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**ECC MAZARS  
Mourad FRADI**

## **RAPPORT SPECIAL**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2014. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2014 et comptabilisés par la société s'élève à 1 524 DT.
  
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 12 052 DT.

### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à 44 138 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à 102 990 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**ECC MAZARS  
Mourad FRADI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013 Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		29 642 753	34 737 994
Titres OPCVM		639 626	638 861
	<b>3.1</b>	<b>30 282 379</b>	<b>35 376 855</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	3 434 656	4 667 342
Disponibilités	<b>3.3</b>	6 086 817	4 899 576
		<b>9 521 473</b>	<b>9 566 918</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
<b><u>Autres actifs</u></b>			
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>39 803 852</b>	<b>44 943 773</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	100 510	118 255
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	13 721	4 392
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>114 231</b>	<b>122 647</b>
Capital	<b>3.6</b>	38 370 225	43 421 120
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>1 319 396</b>	<b>1 400 006</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		305	230
Sommes distribuables de l'exercice		1 319 091	1 399 776
<b>ACTIF NET</b>		<b>39 689 621</b>	<b>44 821 126</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>39 803 852</b>	<b>44 943 773</b>

**ETAT DE RESULTATS**  
**COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>1 480 301</b>	<b>1 628 754</b>
Dividendes	4.1	23 226	31 235
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 456 182	1 596 684
Autres revenus		893	835
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.3	<b>327 882</b>	<b>351 225</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>1 808 183</b>	<b>1 979 979</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.4	<b>&lt;405 942&gt;</b>	<b>&lt;466 298&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 402 241</b>	<b>1 513 681</b>
Autres produits			
Autres charges	4.5	<47 328>	<53 415>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 354 913</b>	<b>1 460 266</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<35 822>	<60 490>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>1 319 091</b>	<b>1 399 776</b>
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		35 822	60 490
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 406	11 286
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		10 607	11 441
Frais de négociation de titre		<325>	<271>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>1 366 601</b>	<b>1 482 722</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014 & 31 DECEMBRE 2013**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>1 366 601</u></b>	<b><u>1 482 722</u></b>
Résultat d'exploitation		1 354 913	1 460 266
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 406	11 286
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		10 607	11 441
Frais de négociation de titres		<325>	<271>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b>&lt;1 399 688&gt;</b>	<b>&lt;1 357 596&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b>&lt;5 098 418&gt;</b>	<b>&lt;1 058 584&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>40 919 710</b>	<b>64 109 491</b>
Capital		39 620 031	62 206 820
Régularisation des sommes non distribuables		5 986	7 652
Régularisation des sommes distribuables		1 293 693	1 895 019
<b>Rachats</b>		<b>&lt;46 018 128&gt;</b>	<b>&lt;65 168 075&gt;</b>
Capital		<44 683 198>	<63 189 225>
Régularisation des sommes non distribuables		<5 403>	<8 679>
Régularisation des sommes distribuables		<1 329 527>	<1 970 171>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>		<b>&lt;5 131 505&gt;</b>	<b>&lt;933 458&gt;</b>
<b><u>Actif net</u></b>			
En début de l'exercice		44 821 126	45 754 584
En fin de l'exercice		39 689 621	44 821 126
-			
<b><u>Nombre d'actions</u></b>			
En début de l'exercice		428 031	437 720
En fin de l'exercice		378 120	428 031
<b><u>Valeur liquidative</u></b>		<b>104,966</b>	<b>104,715</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>		<b>3,36%</b>	<b>3,18%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Arrêtés au 31 DECEMBRE 2014**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de type obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2014, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

## **2.3 Placements monétaires**

Cette catégorie de titres comprend les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## **2.8 Abonnement des charges**

Les commissions du gestionnaire et la redevance payée au Conseil du Marché Financier sont provisionnées au jour le jour en pourcentage de l'actif net.

### **3 – NOTES SUR LE BILAN**

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit:

	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% actif</u></b>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	210 000	217 249	0,55%
AIL 2010/1	2 000	40 000	41 234	0,10%
AIL 2011/1	10 000	400 000	412 502	1,04%
AIL 2012/1 F	5 000	300 000	309 113	0,78%
AIL 2013-1 TF	5 000	400 000	413 195	1,04%
AIL 2014-1 TF	5 000	500 000	512 320	1,29%
AMEN BANK 2006	11 880	356 400	371 722	0,93%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	146 640	148 925	0,37%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	280 000	283 631	0,71%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	80 000	81 162	0,20%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	300 000	300 145	0,75%
ATB 2007/1 A	2 000	60 000	61 636	0,15%
ATB 2007/1 D	2 000	144 000	148 798	0,37%
ATL 2010/1	5 000	100 000	101 669	0,26%
ATL 2010/2 TV	10 000	600 000	600 156	1,51%
ATL 2011 TF	2 000	200 000	208 822	0,52%
ATL 2012/1 TF	5 000	300 000	308 694	0,78%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 357	0,78%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 709	1,27%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	500 000	501 916	1,26%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	800 000	816 202	2,05%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	571 430	595 518	1,50%
BH 2009	5 000	384 500	384 545	0,97%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 666 250	1 719 325	4,32%
BTE 2010 A	1 500	90 000	91 177	0,23%
BTE 2010 B	3 500	280 000	283 806	0,71%

BTK 2009 CAT.D	1 500	120 000	124 754	0,31%
BTK 2012/1 B	10 000	714 300	718 936	1,81%
CIL 2009/3	3 000	60 000	62 327	0,16%
CIL 2010/1	7 500	150 000	152 675	0,38%
CIL 2010/2	4 000	80 000	80 556	0,20%
CIL 2011/1 TF	4 000	160 000	166 172	0,42%
CIL 2011/1 TV	9 000	360 000	374 077	0,94%
CIL 2012/1 TF	4 000	240 000	248 743	0,63%
CIL 2014/1	5 000	500 000	513 414	1,29%
CIL 2014/2	5 000	500 000	503 081	1,26%
PANOBOIS 2007	2 000	40 000	41 516	0,10%
SIHM 2008	2 000	40 000	40 623	0,10%
STB 2008/2	3 000	206 250	215 565	0,54%
TL 2009/2	8 000	160 000	164 996	0,41%
TL 2010/2	6 000	120 000	120 636	0,30%
TL 2011/1 F	7 000	280 000	287 234	0,72%
TL 2011/3 F	9 000	540 000	563 333	1,42%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	1,74%
TL 2012/1 B TF	2 800	280 000	288 323	0,72%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 151	1,27%
TL 2014-2 CAT.A TF	3 000	300 000	300 844	0,76%
TL SUB 2010 TV	4 000	160 000	166 384	0,42%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	428 000	444 022	1,12%
TUNISIE FACTORING 2014	10 000	1 000 000	1 007 493	2,53%
UIB 2009/1 TR B	5 000	333 250	340 001	0,85%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 125 000	1 149 236	2,89%
UIB 2011/1 TR B	4 000	340 000	346 009	0,87%
UIB 2011/2	6 000	428 520	447 140	1,12%
UIB 2012/1 A	15 000	1 285 650	1 348 852	3,39%

**Total Obligations de sociétés**

**20 620 190      21 145 116      53,11%**

**FCC BIAT**

FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	200 000	201 385	0,51%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	164 470	165 523	0,42%

**Total FCC BIAT**

**364 470      366 908      0,93%**

**Bons du trésor assimilables**

BTA 08-2022 5.60%	250	238 067	242 455	0,61%
BTA 02-2020 5.50%	500	483 411	504 145	1,27%
BTA 10-2018 5.50%	1 800	1 751 516	1 769 526	4,45%
BTA 10-2020 5.50%	400	384 000	387 809	0,97%
BTA 03-2019 5.50%	2 975	2 939 233	3 045 387	7,65%

**Total Bons du trésor assimilables**

**5 796 227      5 949 322      14,95%**

**Bons du trésor Zéro Coupon**

BTZC OCT 2016	2 640	1 477 407	2 181 407	5,48%
---------------	-------	-----------	-----------	-------

<b>Total Bons du trésor Zéro Coupon</b>		<b>1 477 407</b>	<b>2 181 407</b>	<b>5,48%</b>
---	--	------------------	------------------	--------------

<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>28 258 294</b>	<b>29 642 753</b>	<b>74,47%</b>
--	--	-------------------	-------------------	---------------

**Titres OPCVM**

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	6 109	637 731	639 626	1,61%
---------------------------	-------	---------	---------	-------

<b>Total titres OPCVM</b>		<b>637 731</b>	<b>639 626</b>	<b>1,61%</b>
---------------------------	--	----------------	----------------	--------------

<b>Total</b>		<b>28 896 025</b>	<b>30 282 379</b>	<b>76,08%</b>
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------

**3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
AMEN BANK au 21/02/2015	500 000	480 536	496 323	1,25%
AMEN BANK au 18/09/2015	500 000	471 208	479 491	1,20%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>		<b>951 744</b>	<b>975 814</b>	<b>2,45%</b>
<b>Total Certificats de dépôt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>951 744</b>	<b>975 814</b>	<b>2,45%</b>
<b><u>Billets de trésorerie</u></b>				
<b><u>Billets de trésorerie précomptés</u></b>				
TUNISIE FACTORING au 08/05/2015	1 500 000	1 416 250	1 470 860	3,70%
TUNISIE FACTORING au 19/05/2015	500 000	472 083	489 445	1,23%
<b>Total émetteur TUNISIE FACTORING</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 888 333</b>	<b>1 960 305</b>	<b>4,93%</b>
CIL au 19/01/2015	500 000	492 686	498 537	1,25%
<b>Total émetteur CIL</b>	<b>500 000</b>	<b>492 686</b>	<b>498 537</b>	<b>1,25%</b>
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 381 019</b>	<b>2 458 842</b>	<b>6,18%</b>
<b>Total placements monétaires</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 332 763</b>	<b>3 434 656</b>	<b>8,63%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations et FCC	3 600 000
BTA	2 287 390
	<b>5 887 390</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Obligations et FCC	4 637 157	917 316	5 554 480	7
BTA	6 284 968	174 666	6 470 234	10 600
	<b>10 922 125</b>	<b>1 091 982</b>	<b>12 024 714</b>	<b>10 607</b>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	5 317 917	4 762 842
Amen Bank Med V	459 208	67 251
Compte à terme Amen Bank Pasteur	200 000	-
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	30 172	25 944
Amen Bank Pasteur	76 528	95 632
Liquidation émissions/rachats	9 026	< 46 904 >
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 6 034 >	< 5 189 >
	<b>6 086 817</b>	<b>4 899 576</b>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Frais de gestion à payer	100 510	118 255
	<b>100 510</b>	<b>118 255</b>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevances CMF à Payer	3 337	3 939
TCL à payer	388	453
Intérêts intercalaires perçus	9 996	-
	<b>13 721</b>	<b>4 392</b>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Montant	<b>43 421 120</b>
Nombre de titres	428 031
Nombre d'actionnaires	253

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	<b>39 620 031</b>
Nombre de titres	390 561
Nombre d'actionnaires entrants	39

#### **Rachats effectués**

Montant	<b>44 683 198</b>
Nombre de titres	440 472
Nombre d'actionnaires sortants	48

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	1 406
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	10 607
Frais de négociation de titres	< 325 >
Régularisations des sommes non distribuables	583

#### **Capital au 31 décembre 2014**

Montant	<b>38 370 225</b>
Nombre de titres	378 120
Nombre d'actionnaires	244
Taux de rendement	3,36%

### **3.7 Sommes distribuables :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u><b>31/12/2014</b></u>	<u><b>31/12/2013</b></u>
Résultats d'exploitation	1 354 913	1 460 266
Régularisations	< 35 822 >	< 60 490 >
<b>Total Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u><b>1 319 091</b></u>	<u><b>1 399 776</b></u>
<b>Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>	<u><b>305</b></u>	<u><b>230</b></u>
<b>Total</b>	<u><b>1 319 396</b></u>	<u><b>1 400 006</b></u>

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1 Dividende

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Dividendes UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	23 226	20 985
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	-	10 250
	<u>23 226</u>	<u>31 235</u>

##### 4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et FCC	984 000	1 102 474
Intérêts sur BTA	355 853	385 064
Intérêts sur BTZC	116 329	109 146
	<u>1 456 182</u>	<u>1 596 684</u>

##### 4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	164 407	157 478
Intérêts sur certificats de dépôt	75 047	103 382
Intérêts sur dépôt à vue	88 428	90 365
	<u>327 882</u>	<u>351 225</u>

##### 4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	405 942	466 298
	<u>405 942</u>	<u>466 298</u>

##### 4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2014 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance CMF	40 594	46 630
TCL	4 554	5 715
Autres Retenues	2 180	1 070
	<u>47 328</u>	<u>53 415</u>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	4,782	4,626	4,453	4,455
Charges de gestion des placements	< 1,074 >	< 1,089 >	< 1,079 >	< 1,047 >
<b>Revenus net des placements</b>	<b>3,708</b>	<b>3,537</b>	<b>3,374</b>	<b>3,408</b>
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 0,125 >	< 0,125 >	< 0,121 >	< 0,118 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,583</b>	<b>3,412</b>	<b>3,253</b>	<b>3,290</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,095 >	< 0,141 >	< 0,118 >	< 0,015 >
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,488</b>	<b>3,271</b>	<b>3,135</b>	<b>3,275</b>
Variation des plus (ou moins) values Potentielles sur titres	0,004	0,026	< 0,019 >	0,222
Frais de négociation de titres	< 0,001 >	0,027	0,012	< 0,108 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,028	< 0,001 >	< 0,001 >	< 0,001 >
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,031</b>	<b>0,052</b>	<b>&lt; 0,008 &gt;</b>	<b>0,113</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>3,614</b>	<b>3,464</b>	<b>3,245</b>	<b>3,403</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,031</b>	<b>0,052</b>	<b>&lt; 0,008 &gt;</b>	<b>0,113</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	< 0,002 >	0,005	0,007
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,033</b>	<b>0,050</b>	<b>&lt; 0,003 &gt;</b>	<b>0,120</b>
Distribution de dividende	3,270	3,135	3,274	3,497
<b>Valeur liquidative</b>	<b>104,966</b>	<b>104,715</b>	<b>104,529</b>	<b>104,671</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable / actif net moyen	3,34%	3,14%	3,02%	3,14%

### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

## **RAPPORT GENERAL**

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 39 803 852 DT, un actif net de 39 689 621 DT pour 378 120 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 104,966 DT.
  
- les autres obligations légales et réglementaires.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 Avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## **RAPPORT SPECIAL**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2014. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 175 391 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 7 493 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 1 377 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2014 s'élève à 142 647 DT.

### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 405 942 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 Avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**ECC MAZARS  
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## Etats financiers annuels de SICAV

### MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par Mr. Lamjed BEN MBAREK.

#### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2014 (Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4-1-1	<b>12 562 012</b>	<b>12 048 325</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		668 282	380 879
b - Obligations et valeurs assimilées		11 893 730	11 667 446
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4-1-2	<b>4 322 156</b>	<b>2 651 505</b>
a - Placements monétaires		3 009 729	2 432 797
b - Disponibilités		1 312 427	218 708
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	4-1-3	<b>12</b>	<b>1 997</b>
a - Débiteurs divers		12	1 997
b - Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 884 180</b>	<b>14 701 827</b>
 <u>PASSIF</u>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	4-1-4	<b>23 472</b>	<b>26 473</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	4-1-5	<b>18 099</b>	<b>15 553</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>41 571</b>	<b>42 026</b>
 <u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 - Capital</b>	4-1-6	<b>16 253 447</b>	<b>14 130 806</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>589 162</b>	<b>528 995</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		111	63
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-1-7	589 051	528 932
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 842 609</b>	<b>14 659 801</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>16 884 180</b>	<b>14 701 827</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT ARRETE AU 31 Décembre 2014**  
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2014	31/12/2013
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4-2-1	<b>571 979</b>	<b>595 744</b>
a – Dividende		-	-
b - Revenus des obligations et autres valeurs assimilées		571 979	595 744
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4-2-2	<b>108 099</b>	<b>136 573</b>
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		65 514	93 955
d - Intérêts sur comptes courants		1 565	-
e - Revenu des autres placements monétaires		41 020	42 618
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>680 078</b>	<b>732 317</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4-2-3	<b>(108 247)</b>	<b>(73 205)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>571 831</b>	<b>659 112</b>
<b>CH 2 - Autres charges</b>	4-2-4	<b>(31 720)</b>	<b>(34 196)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>540 111</b>	<b>624 916</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>48 940</b>	<b>(95 984)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>589 051</b>	<b>528 932</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(48 940)</b>	<b>95 984</b>
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>(22 398)</b>	<b>(52 064)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(24 287)	(115 468)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		1 972	65 632
Frais de négociation de titres		(83)	(2 228)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>517 713</b>	<b>572 852</b>

## ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 Décembre 2014

(Unité : en D.T.)

**31/12/2014                      31/12/2013**

### **AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT**

**517 713                      572 852**

#### **DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**

a - Résultat d'exploitation	540 111	624 916
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(24 287)	(115 468)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 972	65 632
d - Frais de négociation de titres	(83)	(2 228)

### **AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES**

**(485 899)                      (605 529)**

### **AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**

**2 150 994                      (1 259 601)**

#### **a – Souscriptions**

**33 332 385                      46 728 647**

- Capital	31 771 500	44 395 700
- Régularisation des sommes non distribuables	478 901	811 000
- Régularisation des sommes distribuables	1 081 984	1 521 947

#### **b – Rachats**

**(31 181 391)                      (47 988 248)**

- Capital	(29 657 900)	(45 619 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(447 462)	(826 882)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 076 029)	(1 542 266)

<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 182 808</b>	<b>(1 292 278)</b>
---------------------------------	------------------	--------------------

### **AN 4 - ACTIF NET**

a- en début de l'exercice	14 659 801	15 952 079
b - en fin de l'exercice	16 842 609	14 659 801

### **AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS**

a- en début de l'exercice	139 111	151 345
b - en fin de l'exercice	160 247	139 111

<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,104</b>	<b>105,382</b>
---------------------------	----------------	----------------

<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,34%</b>	<b>3,29%</b>
---------------------------------	--------------	--------------

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **1. Présentation de Millenium Obligataire SICAV**

**Millenium Obligataire SICAV** est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 Aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

### **2. Référentiel comptable :**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société **Millenium Obligataire SICAV** et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### **3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Évaluation des titres OPVCM**

Les placements en titres OPVCM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **3.3. Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 Décembre 2014 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

#### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**4.1. Notes explicatives du bilan**

**4-1.1 Portefeuille-titres :**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2014 à **12.562.012** dinars, détaillé comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
BTK 2012-1 B	2000	142 860	143 787	0,85%
BTK 2012-1 B	8000	571 440	575 149	3,41%
EO ATL 2013-1	10000	1 000 000	1 037 856	6,15%
EO ATL 2014-1	4000	400 000	418 560	2,48%
EO BTE 2009	100	5 000	5 062	0,03%
EO BTE 2009	4900	242 550	246 751	1,46%
EO BTE 2009	100	5 000	5 062	0,03%
EO BTE 2011	5500	550 000	574 023	3,40%
EO CIL 2010/1	3350	67 000	68 195	0,40%
EO CIL 2010/2	5000	100 000	100 695	0,60%
EO CIL 2014/2	5000	500 000	501 749	2,97%
EO HL 2013/1	5000	400 000	413 853	2,45%
EO HL 2013/2	2000	200 000	209 438	1,24%
EO MEUBLATEX 2010-B	1500	90 000	92 663	0,55%
EO MODERN LEASING 2012	3000	300 000	313 548	1,86%
EO PANOBOIS 2007-C	500	10 000	10 379	0,06%
EO TL2011-3	6000	360 000	375 556	2,22%
EO UBCI 2013	5000	500 000	515 873	3,06%
EO UIB 2009/1	1000	75 000	76 616	0,45%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 662	0,05%
EO UIB 2009/1	100	7 500	7 662	0,05%
EO UIB 2009/1	870	65 250	66 656	0,39%
ES ATL 2008	2000	160 000	163 240	0,97%
<b>TOTAL</b>		<b>5 759 100</b>	<b>5 930 035</b>	<b>35,12%</b>
<b>FCC</b>				
FCC-BIAT-CREDIMMO 1-P2 15/02/2015	300	123 353	124 142	0,74%
FCC-BIAT-CREDIMMO 2-P301	300	300 000	302 076	1,79%
<b>TOTAL</b>		<b>423 353</b>	<b>426 218</b>	<b>2,52%</b>

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>BTA</b>				
B0316	100	103 530	104 015	0,62%
B0319	500	521 500	526 888	3,12%
B0319	100	104 330	105 400	0,62%
B0319	100	104 030	105 273	0,62%
B0319	290	295 887	303 112	1,80%
B0319	300	306 240	313 634	1,86%
B0319	300	306 390	313 705	1,86%
B0319	300	306 540	313 775	1,86%
B0319	300	306 690	313 845	1,86%
B0319	210	214 788	219 741	1,30%
B0319	80	78 464	81 572	0,48%
B0717	475	529 625	504 529	2,99%
B0717	1500	1 585 500	1 593 779	9,44%
B0822	300	288 000	297 007	1,76%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	382 098	2,26%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 733	0,22%
BTA-6.90% MAI22	20	20728	21371,021	0,13%
<b>TOTAL</b>		<b>5 489 502</b>	<b>5 537 477</b>	<b>32,80%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>11 671 955</b>	<b>11 893 730</b>	<b>70,44%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>609 212</b>	<b>668 282</b>	<b>3,96%</b>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	4700	476 212	476 871	2,82%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	191 411	1,13%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>12 281 167</b>	<b>12 562 012</b>	<b>74,40%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>Nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>11 759 139</b>	<b>319 289</b>	<b>(30 104)</b>	<b>12 048 325</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	1 160 000			1 160 000	
Part des fonds communs de créance	570 538			570 538	
Bons du trésor assimilables	99 192			99 192	
Titres OPCVM	778 894			778 894	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(959 710)			(959 710)	
Annuités Part des fonds communs de créance	(622 177)			(622 177)	
Cession Bons du trésor assimilable	0			0	
Cession titres OPCVM	(504 710)			(504 710)	1 972
<b>* Variations des + ou (-) values potentiel/titres</b>			(24 287)	(24 287)	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		15 947		15 947	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>12 281 166</b>	<b>335 236</b>	<b>(54 391)</b>	<b>12 562 012</b>	<b>1 972</b>

#### 4-1.2 Placements monétaires et disponibilités :

Cette rubrique présente un solde de **4.322.156** dinars au 31 Décembre 2014, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>				
<b>CERTIFICAT DE DEPOT</b>		<b>2 497 264</b>	<b>2 509 554</b>	<b>14,86%</b>
ATTIJARI BANK 09/01/15	1	998 817	999 053	5,92%
CD BTE 04/01/15	1	998 447	999 534	5,92%
CD BTE 18/08/15	1	500 000	510 967	3,03%
<b>AUTRES PLACEMENTS MONETAIRES</b>		<b>500 000</b>	<b>500 175</b>	<b>2,96%</b>
CP BIAT 24-03-2015	500	500 000	500 175	2,96%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>2 997 264</b>	<b>3 009 729</b>	<b>17,83%</b>
DISPONIBILITES		1 312 427	1 312 427	7,77%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 309 691</b>	<b>4 322 156</b>	<b>25,60%</b>

#### 4-1.3 Autres actifs :

Ce poste présente au 31.12.2014 un solde de **12** dinars contre **1.997** dinars au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres débiteurs RAS SUR BTA	-	1 985
Autres débiteurs RAS SUR EO	12	12
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>1 997</b>

#### 4-1.4. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.12.2014 un solde de **23.472** dinars contre **26.473** dinars au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépositaire	347	4 169
Gestionnaire	23 125	22 304
<b>Total</b>	<b>23 472</b>	<b>26 473</b>

#### 4-1.5 Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.12.2014 un solde de **18.099** dinars contre **15.553** dinars au 31.12.2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Impôts à payer	1 075	1 052
Commissaire aux comptes	14 673	12 500
CMF (redevance & Publication)	2 305	1 973
Charges à payer	46	28
<b>Total</b>	<b>18 099</b>	<b>15 553</b>

#### 4-1.6. Capital Social :

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

##### Capital au 31 Décembre 2013

Montant (En nominal)	13 911 100	D
Nombre de titres	139 111	
Nombre d'actionnaires	963	

##### Souscriptions réalisées

Montant (En nominal)	31 771 500	D
Nombre de titres émis	317 715	
Nombre d'actionnaires nouveaux	233	

##### Rachat effectués

Montant (En nominal)	-29 657 900	D
Nombre de titres rachetés	-296 579	
Nombre d'actionnaires sortant	277	

##### Capital au 31 Décembre 2014

Montant (En nominal)	16 024 700	D
Nombre de titres	160 247	
Nombre d'actionnaires	919	

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2014	16 024 700
Sommes non distribuables (*)	9 041
Résultat non distribuable de l'exercice clos	219 706
<b>Capital au 31 Décembre 2014</b>	<b>16 253 447</b>

(\*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(24 287)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 972
Frais de négociation de titres	(83)
<b>Résultat non distribuable de l'exercice :</b>	<b>(22 398)</b>
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	478 901
Régularisation des S.N.D sur rachats	(447 462)
<b>Régularisation des S.N.D</b>	<b>31 439</b>
<b><u>Sommes non distribuables</u></b>	<b>9 041</b>

#### 4-1.7. Sommes distribuables de l'exercice :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à 589.051 dinars contre 528.932 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2014</u></b>	<b><u>31/12/2013</u></b>
Résultat d'exploitation	540 111	624 916
Régularisation du résultat d'exploitation	48 940	(95 984)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>589 051</b>	<b>528 932</b>

#### **4.2. Note explicatives de l'état de résultat :**

##### **4-2.1. Revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **571.979DT** au 31 Décembre 2014 contre **595.744 DT** au 31 Décembre 2013 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	571 979	595 744
<b>Total</b>	<b>571 979</b>	<b>595 744</b>

##### **4-2.2. Revenus des placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **108.099 DT** contre **136.573 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des certificats de dépôt	65 514	93 955
Revenus des comptes de dépôt	1 565	-
Revenus des autres placements monétaires	41 020	42 618
<b>Total</b>	<b>108 099</b>	<b>136 573</b>

##### **4-2-3.Charges de gestion des placements :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à **108.247 DT** contre **73.205 DT** à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du dépositaire	16 965	18 678
Rémunération du gestionnaire	91 282	54 527
<b>Total</b>	<b>108 247</b>	<b>73 205</b>

##### **4-2-4.Autres charges :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2014 à **31.720**dinars contre **34.196** dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération commissaire aux comptes	14 000	14 000
Redevance CMF	15 472	17 319
Publicité et publications	654	653
Agios et frais bancaires	71	843
Impôts et taxes	1 523	1 381
<b>Total</b>	<b>31 720</b>	<b>34 196</b>

#### 4-3. Autres informations :

##### 4-3-1. Données par action et ratios pertinents :

Données par action :	DU	DU	DU	DU
	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	AU	AU	AU	AU
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	4,244	5,264	4,492	4,469
Charges de gestion des placements	(0,676)	(0,526)	(0,638)	(0,644)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>3,568</b>	<b>4,738</b>	<b>3,854</b>	<b>3,825</b>
Autres charges	(0,198)	(0,246)	(0,216)	(0,222)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,370</b>	<b>4,492</b>	<b>3,639</b>	<b>3,603</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,305	(0,690)	(0,138)	(0,142)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,676</b>	<b>3,802</b>	<b>3,501</b>	<b>3,460</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres	(0,152)	(0,830)	(0,115)	(0,114)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,012	0,472	(0,083)	(0,027)
Frais de négociation de titres	(0,001)	(0,016)	(0,004)	(0,015)
<b>Plus (ou moins) valeurs/titres et frais de négociat. (2)</b>	<b>(0,140)</b>	<b>(0,374)</b>	<b>(0,203)</b>	<b>(0,156)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1+2)</b>	<b>3,231</b>	<b>4,118</b>	<b>3,436</b>	<b>3,447</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	(0,140)	(0,374)	(0,203)	(0,156)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,014)	0,053	0,011	(0,005)
<b>Somme non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,154)</b>	<b>(0,321)</b>	<b>(0,192)</b>	<b>(0,161)</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>3,802</b>	<b>3,501</b>	<b>3,462</b>	<b>3,730</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>105,104</b>	<b>105,382</b>	<b>105,402</b>	<b>105,555</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>15 455 027</b>	<b>17 298 761</b>	<b>16 591 844</b>	<b>15 828 972</b>
<b>Ratio de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,70%	0,42%	0,58%	0,58%
Autres charges/ Actif net moyen	0,21%	0,20%	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'ex.. / Actif net moyen	3,49%	3,61%	3,32%	3,26%

##### 4-3-2. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

La gestion du portefeuille titres de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net

## **RAPPORT GENERAL**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «**Millenium Obligataire SICAV**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

### ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «**Millenium Obligataire SICAV**» comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **16.842.609** pour un capital de **16.253.447** Dinars et une valeur liquidative égale à **105.104** Dinars par action.

### ***Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### ***Responsabilité du Commissaire aux Comptes***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation durisque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion sans réserves***

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

### ***Rapport sur les vérifications et informations spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2015

**Le commissaire aux comptes :**

**Tunisie Audit & Conseil**

***Lamjed Ben Mbarek***

## **RAPPORT SPECIAL**

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2014 :**

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de **Millenium Obligataire SICAV**, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **91.282** dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2014 un solde créditeur de **23.125DT**.
- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **83** dinars T.T.C.

### **B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «**Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2014, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 avril 2015  
**Le commissaire aux comptes :**

**Tunisie Audit & Conseil**

**Lamjed Ben Mbarek**

## Etats financiers annuels de SICAV

### INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par Mr. Mustapha MEDHIOUB

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	23 581 305,848	31 211 766,483
Obligations et valeurs assimilées		23 494 284,653	31 124 984,098
Titres Sicav		87 021,195	86 782,385
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		3 520 543,353	1 761 078,100
Disponibilités		3 520 543,353	1 761 078,100
<b>Autres actifs</b>		8 084,616	6 456,003
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 109 933,817</b>	<b>32 979 300,586</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	34 746,145	42 777,462
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	374 264,653	301 495,730
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>409 010,798</b>	<b>344 273,192</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	25 688 827,058	31 447 388,723
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		97,537	210,880
Sommes distribuables de l'exercice		1 011 998,424	1 187 427,791
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 700 923,019</b>	<b>32 635 027,394</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>27 109 933,817</b>	<b>32 979 300,586</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <b>2014</b>	<i>Année</i> <b>2013</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	1 231 424,244	1 576 007,605
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 228 514,269	1 553 523,111
Revenus des titres OPCVM		2 909,975	22 484,494
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	76 484,147	162 010,050
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		1 307 908,391	1 738 017,655
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(154 274,910)	(209 994,841)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		1 153 633,481	1 528 022,814
<b>Autres charges</b>	11	(56 786,699)	(75 567,905)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		1 096 846,782	1 452 454,909
Régularisation du résultat d'exploitation		(84 848,358)	(265 027,118)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		1 011 998,424	1 187 427,791
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		84 848,358	265 027,118
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		36 420,396	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(116 643,500)	(6 288,892)
Frais de négociation de titres		(191,672)	-
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 016 432,006</b>	<b>1 424 033,970</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>1 016 432,006</u>	<u>1 424 033,970</u>
Résultat d'exploitation	1 096 846,782	1 452 454,909
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 420,396	(22 132,047)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(116 643,500)	(6 288,892)
Frais de négociation de titres	(191,672)	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(1 072 407,600)</u>	<u>(1 443 769,676)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(5 878 128,781)</u>	<u>(15 456 988,840)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	13 947 785,280	16 671 017,837
- Régularisation des sommes non distribuables	(24 803,459)	(7 910,764)
- Régularisation des sommes distribuables	463 265,591	474 923,119
<b>Rachats</b>		
- Capital	(19 632 618,720)	(31 780 419,017)
- Régularisation des sommes non distribuables	31 490,010	11 013,543
- Régularisation des sommes distribuables	(663 247,483)	(825 613,558)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(5 934 104,375)</b></u>	<u><b>(15 476 724,546)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	32 635 027,394	48 111 751,940
En fin de l'exercice	26 700 923,019	32 635 027,394
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	305 432	452 064
En fin de l'exercice	250 218	305 432
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>106,711</b></u>	<u><b>106,849</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>3,51%</b></u>	<u><b>3,58%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 23.581.305,848 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>22 944 439,500</b>	<b>23 494 284,653</b>	<b>87,99%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>		<b>22 280 119,500</b>	<b>22 831 903,788</b>	<b>85,51%</b>
AIL 2011/1	5 000	200 000,000	206 252,000	0,77%
AIL 2012-1	6 500	390 000,000	401 845,600	1,50%
AMEN BANK SUB 2009	10 000	666 500,000	673 908,000	2,52%
AMEN BANK SUB 2010	10 000	733 200,000	744 304,000	2,79%
AMEN BANK SUB 2012	20 000	1 600 000,000	1 622 720,000	6,08%
ATL 2009/2	8 000	320 000,000	323 609,600	1,21%
ATL 2010/1	15 000	300 000,000	305 040,000	1,14%
ATL 2010/2	5 000	300 000,000	300 076,000	1,12%
ATL 2011	4 865	486 500,000	507 960,488	1,90%
ATL 2012-1	2 500	150 000,000	154 368,000	0,58%

ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	311 356,800	1,17%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	207 475,200	0,78%
ATL SUB 2008	5 000	400 000,000	407 304,000	1,53%
ATTIJARI LEASING 2011	10 000	600 000,000	627 696,000	2,35%
BH 2009	20 000	1 538 000,000	1 538 192,000	5,76%
BNA 2009	10 000	666 500,000	687 716,000	2,58%
BTE 2009	15 000	750 000,000	759 324,000	2,84%
BTE 2010	20 000	1 200 000,000	1 215 376,000	4,55%
BTE 2011 A	22 000	2 200 000,000	2 295 796,800	8,60%
BTK 2009 A	5 000	214 300,000	222 012,000	0,83%
BTK 2009 C	5 000	366 600,000	380 536,000	1,43%
BTK 2012-1 B	1 650	117 859,500	118 592,100	0,44%
CIL 2009/3	10 000	200 000,000	207 752,000	0,78%
CIL 2010/1	10 000	200 000,000	203 568,000	0,76%
CIL 2010/2	10 000	200 000,000	201 440,000	0,75%
CIL 2011/1	10 000	400 000,000	415 656,000	1,56%
CIL 2012/1	5 000	300 000,000	310 888,000	1,16%
PANOBE02007	1 000	20 000,000	20 757,600	0,08%
STB 2011	20 000	1 428 400,000	1 493 136,000	5,59%
TL 2009/2	5 000	100 000,000	103 100,000	0,39%
TL 2010/1	10 000	200 000,000	204 784,000	0,77%
TL 2010/2	5 000	100 000,000	100 548,000	0,38%
TL 2011/1	10 000	400 000,000	410 264,000	1,54%
TL 2011/2	5 000	200 000,000	201 668,000	0,76%
TL 2012/1 CA	5 000	300 000,000	308 776,000	1,16%
TL SUB 2013	5 000	400 000,000	415 042,000	1,55%
TL SUB 2010	5 000	200 000,000	207 956,000	0,78%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	309 523,200	1,16%
UIB 2009/1 A	20 000	1 000 000,000	1 019 328,000	3,82%
UIB 2009/1 B	20 000	1 333 000,000	1 359 992,000	5,09%
UIB 2011/1 A	15 500	1 085 000,000	1 102 694,800	4,13%
UIB 2011/2	3 000	214 260,000	223 569,600	0,84%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>664 320,000</b>	<b>662 380,865</b>	<b>2,48%</b>
BTA 6,9-05/2022 (15 ANS)	600	664 320,000	662 380,865	2,48%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>87 021,195</b>	<b>0,33%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	87 021,195	0,33%
<b>Total</b>		<b>23 031 553,252</b>	<b>23 581 305,848</b>	<b>88,32%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>86,98%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2013</b>	<b>30 524 648,502</b>	<b>743 316,148</b>	<b>(56 198,167)</b>	<b>31 211 766,483</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	-			-	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	-			-	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(5 943 015,250)			(5 943 015,250)	-
Cession de Bons du trésor assimilables	(1 550 080,000)			(1 550 080,000)	(116 643,500)
Cession de Titres OPCVM	-			-	
<b>* Variations des plus ou moins values</b>					
Titres OPCVM			238,810	238,810	
Bon du trésor assimilables			36 181,586	36 181,586	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		(173 785,781)		(173 785,781)	
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>23 031 553,252</b>	<b>569 530,367</b>	<b>(19 777,771)</b>	<b>23 581 305,848</b>	<b>(116 643,500)</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 34.746,145 contre D : 42.777,462 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Gestionnaire	34 746,145	42 777,462
	<hr/>	<hr/>
	34 746,145	42 777,462

## Note 6 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 374.264,653 contre D : 301.495,730 au 31/12/2013 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	2 302,833	3 177,310
Dividendes à payer	346 825,650	264 133,340
Commissaire aux comptes	12 000,000	13 176,470
Rémunération président du conseil	4 235,280	4 235,280
Rémunération conseiller SICAV	-	1 056,000
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
Agios bancaires	188,249	308,720
Retenue à la source	102,641	6 728,610
TCL	210,000	280,000
	<u>374 264,653</u>	<u>301 495,730</u>

## Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2013

Montant	31 447 388,723
Nombre de titres	305 432
Nombre d'actionnaires	375

### Souscriptions réalisées

Montant	13 947 785,280
Nombre de titres émis	135 468
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

### Rachats effectués

Montant	(19 632 618,720)
Nombre de titres rachetés	(190 682)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	36 420,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(116 643,500)
Régularisation des sommes non distribuables	6 686,551
Frais de négociation de titres (A)	(191,672)

Capital au 31-12-2014

Montant	25 688 827,058
Nombre de titres	250 218
Nombre d'actionnaires	359

(A) : Ces frais ont été supportés à tort par la SICAV et régularisés en janvier 2015.

**Note 8 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 1.231.424,244 contre D : 1.576.007,605 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 171 125,172</u></b>	<b><u>1 406 392,914</u></b>
- Intérêts	1 171 125,172	1 406 392,914
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>57 389,097</u></b>	<b><u>147 130,197</u></b>
- Intérêts des BTA	57 389,097	147 130,197
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>2 909,975</u></b>	<b><u>22 484,494</u></b>
- Dividendes	2 909,975	22 484,494
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 424,244</b>	<b>1 576 007,605</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 76.484,147, contre D : 162.010,050 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2014</b>	<b>Année 2013</b>
Intérêts des dépôts à vue	76 484,147	149 702,358
Intérêts des billets de trésorerie	-	12 307,692
<b>TOTAL</b>	<b>76 484,147</b>	<b>162 010,050</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 154.274,910 , contre D : 209.994,841 au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	144 274,910	199 994,841
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
	<hr/>	<hr/>
	154 274,910	209 994,841

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2014 à D : 56.786,699, contre D : 75.567,905 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Redevance du CMF	28 853,946	39 997,632
Commissaire aux comptes	11 600,805	13 710,512
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
TCL	2 617,949	3 448,593
Autres	5 313,999	10 011,168
	<hr/>	<hr/>
	56 786,699	75 567,905

<b>Note 12 : Autres informations</b>					
<b>12.1. Données par action et ratios pertinents</b>					
<u>Données par action</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	5,227	5,690	4,396	4,567	4,219
Charges de gestion des placements	(0,617)	(0,688)	(0,587)	(0,583)	(0,535)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,611</b>	<b>5,003</b>	<b>3,809</b>	<b>3,984</b>	<b>3,684</b>
Autres charges	(0,227)	(0,247)	(0,205)	(0,180)	(0,159)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,384</b>	<b>4,755</b>	<b>3,604</b>	<b>3,804</b>	<b>3,524</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,339)	(0,868)	(0,220)	(0,216)	0,062
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,044</b>	<b>3,888</b>	<b>3,384</b>	<b>3,587</b>	<b>3,587</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,146	(0,072)	(0,084)	(0,027)	0,129
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,466)	(0,021)	0,059	0,129	0,323
Frais de négociation de titres	(0,001)	-	-	-	-
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,322)</b>	<b>(0,093)</b>	<b>(0,025)</b>	<b>0,101</b>	<b>0,451</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,062</b>	<b>4,662</b>	<b>3,579</b>	<b>3,905</b>	<b>3,976</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,322)</b>	<b>(0,093)</b>	<b>(0,025)</b>	<b>0,101</b>	<b>0,451</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,027	0,010	0,008	(0,002)	0,442
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,295)</b>	<b>(0,083)</b>	<b>(0,017)</b>	<b>0,100</b>	<b>0,893</b>
Distribution de dividende	3,888	3,383	3,588	3,588	3,771
Valeur liquidative	106,711	106,849	106,427	106,648	106,549
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,58%	0,64%	0,55%	0,55%	0,50%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,23%	0,19%	0,17%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,79%	3,65%	3,18%	3,37%	3,37%

## **12.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### **Rémunération du dépositaire :**

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars (TTC).

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 27.109.934, un actif net de D : 26.700.923 et un bénéfice de D : 1.016.432, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

3. A notre avis, les états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphes d'observations**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :

- Les emplois en titres émis par l'«AMEN BANK», la « BTE » et l'«UIB» représentent, respectivement, à la clôture de l'exercice 11,39%, 15,99% et 13,88% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

- Les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 12,99% du total des actifs se situant ainsi en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

### **Vérifications et informations spécifiques**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration du 27 novembre 2012 a nommé Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur KHALED NOOMANE.

La rémunération mensuelle initialement fixée à D : 200 et été portée à D : 300, sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2014, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**